

# CHAMBÉRY EN TRANSITION

Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable

EDITION 2024

# SOMMAIRE

|                                                                                                             |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Sommaire.....                                                                                               | 2         |
| Edito.....                                                                                                  | 3         |
| Focus – 3 étoiles pour la Ville de Chambéry !.....                                                          | 4         |
| Un bilan autour de 4 axes thématiques.....                                                                  | 6         |
| <b>AXE 1 : Réinventer les mobilités urbaines.....</b>                                                       | <b>7</b>  |
| Objectif 1 – Une Ville partagée.....                                                                        | 7         |
| Objectif 2 – Décarboner les déplacements et la logistique.....                                              | 9         |
| <b>AXE 2 : Mieux gérer les ressources, protéger l'avenir.....</b>                                           | <b>10</b> |
| Objectif 1 – Préserver les ressources naturelles.....                                                       | 10        |
| Objectif 2 – Questionner les besoins matériels et favoriser l'économie circulaire.....                      | 14        |
| Objectif 3 – S'engager pleinement dans la transition énergétique.....                                       | 17        |
| <b>AXE 3 : Vivre dans une ville fraîche et vivante.....</b>                                                 | <b>21</b> |
| Objectif 1 – Ramener la fraîcheur partout où c'est possible.....                                            | 21        |
| Objectif 2 – Accueillir la biodiversité.....                                                                | 26        |
| Objectif 3 – Dessiner la Ville de demain.....                                                               | 31        |
| <b>AXE 4 : Agir ensemble pour aller plus loin.....</b>                                                      | <b>32</b> |
| Objectif 1 – Diffuser une culture de la transition écologique auprès des élu·es et agent·es municipaux..... | 32        |
| Objectif 2 – Collaborer et embarquer les partenaires.....                                                   | 36        |
| Objectif 3 – Co-construire la Ville avec les citoyens et citoyennes du territoire.....                      | 39        |
| Objectif 4 – Accompagner la révolution culturelle et sensibiliser à grande échelle.....                     | 41        |
| <b>Partenariats propices à la transition au-delà du territoire chambérien.....</b>                          | <b>48</b> |
| <i>Annexe 1 - Bilan 2024 – Marchés publics.....</i>                                                         | <i>49</i> |

# EDITO

Les efforts accomplis ces dernières années se traduisent en 2024 par de véritables transformations profitables aux générations actuelles et futures à Chambéry.

La ville se métamorphose grâce à la convergence des démarches *Ville apaisée*, qui réduit la place de la voiture, *Ville perméable*, qui améliore la gestion de l'eau, et *Nature en Ville*, qui renforce les espaces verts. L'objectif : offrir un cadre de vie plus agréable, des espaces publics accueillants, un tissu urbain plus adapté aux épisodes de surchauffe récurrents, et des refuges propices à une biodiversité préservée. Les travaux d'ampleur menés cette année Boulevard du Théâtre en constituent une illustration majeure, mais c'est bien tous les quartiers qui témoignent des actions entreprises en la matière. Des plantations d'arbres aux opérations de renaturation des cours d'école, en passant par des actions de végétalisation plus discrètes, toutes ces réalisations traduisent la concrétisation d'une stratégie co-construite avec les habitant.es depuis 2021.

La transition énergétique s'opère en parallèle pour diminuer les consommations énergétiques de nos bâtiments publics et en améliorer significativement le confort d'usage, réduire l'empreinte carbone des déplacements inhérents à l'activité municipale, et favoriser l'accès des habitant.es et entreprises à une énergie propre et au coût abordable.

Parmi les leviers les plus puissants, l'extension et la modernisation du réseau de chauffage urbain (R3C) représente une avancée majeure de 2024. Alimenté à plus de 80 % par des énergies renouvelables et de récupération, il permet d'éviter chaque année l'émission de 32 000 tonnes de CO<sub>2</sub>. Son développement et son extension à de nouvelles communes permettra de raccorder de nouveaux bâtiments résidentiels et tertiaires, offrant une alternative performante et plus durable aux énergies fossiles. Avec 245 M€ d'investissements dans le cadre du contrat de délégation, Chambéry affirme ainsi son engagement en faveur d'une ville sobre en carbone.

Malgré un contexte budgétaire contraint, la collectivité garde le cap et investit massivement : 12,9 M€ pour la rénovation énergétique des bâtiments, 17 M€ pour la reconstruction vertueuse d'une école) dans un contexte budgétaire difficile, ce qui témoigne de la détermination de la collectivité à « garder le cap » pour être à la hauteur de ses responsabilités au regard du changement climatique.

Ces réalisations ainsi que toutes les actions menées dans l'ensemble des services de la collectivité, permettent à Chambéry d'être labellisées en 2024 par l'Ademe pour son engagement concret en faveur du climat et de l'environnement. C'est une reconnaissance méritée du travail collectif mené au quotidien par les agent.es, et de la pertinence des méthodes employées qui conjuguent expertise technique, implication citoyenne, et recours à l'expérimentation, pour accomplir avec efficience les changements nécessaires à la ville et à ses habitant.es.



Jimmy Bâabâa  
Adjoint au maire  
Chargé de la transition écologique



# « 3 ÉTOILES » POUR LA VILLE DE CHAMBÉRY !

La Ville de Chambéry présente un environnement naturel exceptionnel, particulièrement soumis au changement climatique comme l'ensemble des Alpes : la région alpine se réchauffe deux fois plus vite que le reste du monde ; les températures moyennes annuelles à Chambéry ont déjà augmenté de +2°C par rapport à 1979 (selon l'étude sur l'îlot de chaleur urbain à Chambéry, 2022, bureau d'étude TRIBU). L'urgence écologique impose une accélération des efforts pour maintenir un Chambéry « habitable » dans le contexte des crises climatiques et de la biodiversité.

La municipalité de Chambéry élue en 2020 porte au cœur de son projet politique la prise en compte de la transition écologique (TE), enjeu prioritaire pour le territoire de la commune et identifié comme "axe boussole" de son programme d'action. Depuis le début du mandat, de nombreuses démarches et actions opérationnelles ont été engagées, dans une logique de transversalité, d'expérimentation et de concertation des chambérien.nes. Le programme de végétalisation des cours d'école (initié dès 2020), la démarche participative « Ville Perméable » (2021-2022) et les opérations de désimperméabilisation de différentes enveloppes menées régulièrement par les services en sont les premiers exemples. Un travail important a été mené sur la place de chacun.e dans l'espace public ; le projet Ville Apaisée ou encore les importants projets d'aménagement en centre ancien (Boulevard du théâtre, Avenue Charles de Gaulles) en sont une illustration particulièrement forte. La transformation du territoire face aux enjeux environnementaux nécessite également un travail sur le volet urbanisme : une modification significative du PLUi-HD a été portée par la Ville, avec la création d'une OAP Nature en ville et le retour de la réglementation de l'emprise au sol des projets (CES). Par ailleurs, l'engagement de la Ville s'est traduit sur le volet énergie, avec par exemple la pérennisation du plan de sobriété énergie et de l'extinction nocturne de l'éclairage public, intervenus en 2022, ou encore le renouvellement de la délégation de service public pour le chauffage urbain qui fut l'occasion de poser une ambition forte en matière de transition écologique traduite par une extension du réseau et un objectif de plus de 90% d'EnR&r. Enfin, les actions de sensibilisation ont été très nombreuses, aussi bien en interne qu'à l'externe, s'appuyant notamment sur l'outil Fresque du Climat.



En parallèle de ces actions concrètes, la collectivité a entrepris différentes études globales et structurelles, afin de prioriser l'action publique : diagnostic stationnement, étude multi-critères de la surchauffe urbaine (BE TRIBU, 2023), diagnostic Biodiversité (2023-2024). Dans la continuité de ce travail et afin de structurer la politique de la Ville en matière de transition écologique, la Ville s'est engagée dans la démarche de labellisation « Territoire engagée pour la transition écologique » (TETE) label « Climat-Air-Energie » décerné par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour 4 ans.

La Ville s'est vu décerner fin 2024 **trois étoiles** au label Climat-Air-Energie. Cette distinction est à la fois un outil d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans la qualité de la politique de transition écologique de la collectivité. Les communes et les intercommunalités sont évaluées sur la base de leurs compétences propres et leur champ d'influence. Ainsi, l'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réels potentiels d'action.

Ces 3 étoiles viennent donc saluer les réalisations concrètes de la municipalité et l'adoption d'une stratégie de transition écologique, délibérée en septembre 2024.



# « 3 ÉTOILES » POUR LA VILLE DE CHAMBÉRY !

En tant que collectivité territoriale, la Ville de Chambéry a un rôle multiple :

- elle doit tout d'abord travailler sur son propre impact en tant qu'administration, à la manière de toutes les organisations, et ainsi agir sur son patrimoine et repenser sa manière de travailler en interne afin de diminuer son empreinte environnementale et s'adapter aux changements majeurs en cours ;
- en tant qu'administrateur territorial, la Ville agit sur son territoire au quotidien et, à ce titre, elle joue un rôle majeur dans la manière dont on construit aujourd'hui la ville de demain, pour un futur désirable malgré les chocs écologiques ;
- enfin, pour que le changement structurel opère, une part importante du chemin doit être parcouru par l'ensemble des acteurs et actrices du territoire. Il s'agit ainsi pour la Ville de Chambéry de mobiliser, d'impliquer et d'impulser une dynamique sur le territoire.

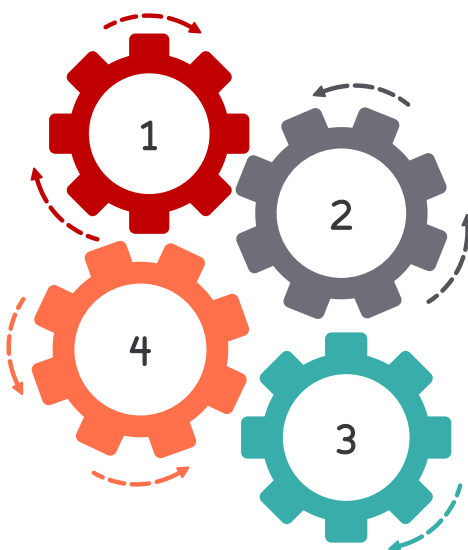
A la suite d'une phase de diagnostic ayant permis à la municipalité de faire un premier bilan de toutes les actions entreprises, un plan d'actions opérationnel et transversal a été construit pour les années à venir. La stratégie de transition écologique de la Ville de Chambéry a pour ambition de répondre aux 3 défis environnementaux en mobilisant ses leviers d'action aux 3 échelles précédemment citées. Elle se décline en plan opérationnel de 68 actions, planifiées dans les 4 ans (2024-2028), structurées autour de 4 axes :

## S'organiser pour répondre aux enjeux de la transition écologique

Pour mener à bien une politique ambitieuse, il s'agit de mettre en place la structuration et les outils de pilotage adaptés ainsi que de mobiliser l'ensemble des services  
*3 piliers, 9 actions*

## Mobiliser les acteur.rices du territoire

Cette approche ne peut être menée qu'avec les acteur.rices du territoire, à la fois en impliquant les citoyen.nes dans les transformations portées par la Ville mais également en emmenant dans son sillage l'ensemble des acteur.rices du territoire.  
*4 piliers, 20 actions*



## Devenir une Ville exemplaire

La Ville en tant qu'organisation à part entière se doit de montrer l'exemple, en mettant en œuvre un ensemble d'actions fortes à l'interne notamment.  
*5 piliers, 20 actions*

## Repenser le territoire

Adapter les modes d'existence à l'anthropocène suppose de renouveler la manière dont on imagine la ville.  
*5 piliers, 19 actions*

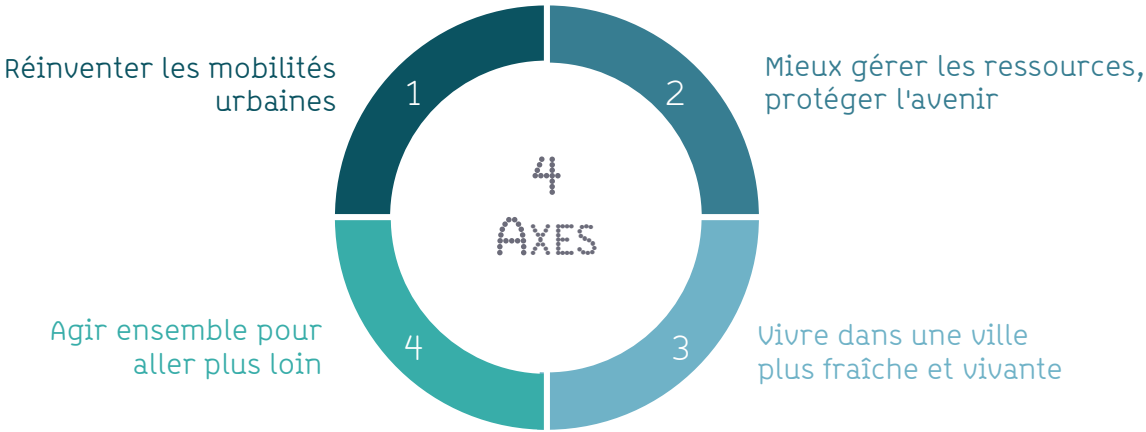
Ainsi, l'obtention du label est à la fois une récompense pour l'engagement de la Ville - puisqu'elle fait désormais partie des 119 communes engagées et des 49 communes à plus de 3 étoiles (la France compte près de 35 000 communes !) - et également un engagement à travers un plan d'actions ambitieux, traduisant la pleine conscience des enjeux et la dynamique amorcée pour y répondre.

# UN BILAN AUTOUR DE 4 AXES THÉMATIQUES

Ce rapport illustre la façon dont l'ensemble des services agissent et coopèrent dans l'objectif de répondre aux enjeux écologiques :

- l'atténuation du changement climatique, soit la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le but de maintenir le changement climatique en deçà de 2°C de réchauffement par rapport à l'ère préindustrielle,
- l'adaptation au changement climatique, soit l'ajustement au climat actuel et à venir afin de limiter les effets du changement climatique sur nos sociétés et écosystèmes,
- la lutte contre l'érosion de la biodiversité, soit la réduction des pressions, la préservation et la restauration de la biodiversité.

L'architecture du rapport repose sur 4 axes thématiques déclinés en différents objectifs afin d'articuler l'ensemble des actions de la Ville de Chambéry de manière concrètes dans la vie des chambériens et chambériennes.



## Réinventer les mobilités urbaines

### Objectif 1

### Une Ville partagée

### CHIFFRES CLÉS

**80%**  
du linéaire de  
routes à 30km/h  
ou moins

### RÉALISATIONS

#### 1 Ville Apaisée

La démarche « ville apaisée » vise à rendre la ville accessible à toutes et tous, favoriser la marche, le vélo et l'usage des transports publics grâce à des aménagements adaptés ainsi qu'à diminuer et mieux organiser la place de la voiture en ville par l'abaissement de la vitesse autorisée. Étape majeure de cette "Ville apaisée", en mars 2024 la vitesse dans Chambéry est passée à 30km/h dans la plupart des rues encore limitées à 50km/h. A Chambéry, 48% des rues étaient déjà limitées à 30 km/h ou moins. Depuis mars, 80% des rues sont concernées.

Afin de hiérarchiser les voies et de définir les besoins des habitants, les conseils de quartiers citoyens et les associations d'usagers ont été largement consultés. Une centaine de points de conflit liés à tous les modes de déplacement a ainsi été identifiée. Ces points de conflit sont à l'étude, leur résolution se fait progressivement par les services techniques. En 2024, au moins un projet a été traité par quartier pour améliorer le cadre de vie des habitants.

#### 2 Favoriser la mobilité piétonne : Ville Marchable

Les outils de la démarche « ville apaisée » sont multiples. La Ville de Chambéry travaille aussi à l'élaboration d'un schéma directeur des déplacements piétons afin de faciliter les déplacements piétons dans la ville. Courant 2023, la Ville a fait appel à l'expertise d'usage des habitants afin d'identifier les cheminements et ainsi mettre en place des actions pour inciter les Chambériens à se déplacer à pied (fléchage des temps de parcours, balades urbaines, pédibus). En 2024, la cartographie des cheminements piétons de Chambéry a été finalisée et les problématiques freinant la marche ou empêchant la continuité piétonne ont été relevées. Les potentialités pour développer de nouveaux cheminements piétons ont également été identifiées. En parallèle, un travail est mené pour développer une signalisation spécifique à la marche. Le redéploiement des pédibus dans plusieurs groupes scolaires est également en cours d'étude.

## Réinventer les mobilités urbaines

### Objectif 1

### Une Ville partagée

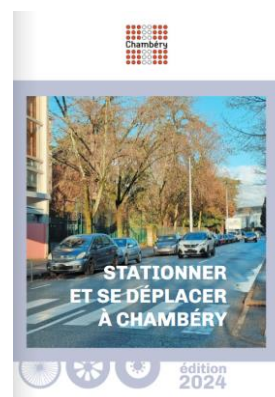
### RÉALISATIONS

#### 3 Projet de requalification du Faubourg Nézin

Faubourg historique de la ville de Chambéry, le Faubourg Nézin offre un cheminement pour les piétons et cyclistes, à l'écart des grands flux de circulation. La ville de Chambéry a engagé une réflexion sur la requalification du secteur pour aménager une liaison piétons/cycles accessible à tous et confortable. En 2024 une première opération a été menée avec la construction d'une nouvelle rampe d'accès au Faubourg Nézin, pour un montant des travaux s'élevant à environ 290 000 Euros. Située à l'arrière du parking Ravet, cette rampe permet de relier le centre-ville aux quartiers de Mérande et Joppet par un cheminement piéton adapté à toutes et tous, y compris aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes et aux personnes âgées grâce à une pente douce.

#### 4 Politique stationnement

La nouvelle politique stationnement est entrée en vigueur en 2023, avec une approche visant à offrir une meilleure qualité de vie en ville avec davantage de sécurité, d'espaces conviviaux restitués aux piétons et aux cyclistes. Pour cela, la place de la voiture en ville a été réduite en s'appuyant sur la création antérieure de deux nouveaux parkings en ouvrage. En 2024, des places de stationnement ont été supprimées dans le cadre de travaux d'aménagement et de végétalisation de l'espace public, en particulier sur le Boulevard du théâtre (35 places de stationnement transformées) et Faubourg Montmélian (21 places de stationnement transformées). Par ailleurs, la tarification est ajustée pour inciter à l'usage des parkings en ouvrage ou en entrée de ville, avec en particulier la mise en place de tarifs préférentiels en ouvrage pour les chambériens. Il faut noter également la mise en place de tarifs sociaux pour les abonnements des chambériens sur voirie. Un guide "Stationner et se déplacer à Chambéry" a été produit en 2024 afin de faire connaître les réglementations.



#### 5 Déploiement des bornes IRVE pour voitures électriques

La Ville de Chambéry a signé une convention avec le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES 73) pour la gestion et le déploiement des bornes IRVE sur le territoire communal, hors parkings en ouvrage. Dans ce cadre, les huit bornes IRVE déjà installées sur l'espace public ont été transférées au SDSE. Le schéma directeur du déploiement, validé en 2023, prévoit l'installation de 2 bornes de recharge supplémentaires par an. Les prochains sites qui seront équipés (début 2025) sont les abords de l'Hôpital (parking central François Chiron) et les abords de la gare ferroviaire.

## Réinventer les mobilités urbaines

### Objectif 2

### Décarboner les déplacements des agent.es et la logistique

### CHIFFRES CLÉS

7

nouveaux véhicules  
électriques achetés  
dont 2 microcitadines

### RÉALISATIONS

#### 1 Développement des modes doux pour les déplacements professionnels

La Ville continue de faire évoluer son parc de véhicules afin de réduire l'impact carbone des déplacements des agents communaux. En 2024, 7 véhicules thermiques ont été remplacés par des véhicules électriques, portant à 22% la part de l'électrique au sein du volume global des véhicules de la collectivité. Après l'achat en 2023 de vélos-électriques, le pool de véhicules continue de se diversifier dans une démarche d'expérimentation. Il compte désormais deux microcitadines électriques. D'un gabarit réduit, ces voiturettes possèdent de nombreux avantages (bilan carbone réduit, économie de ressources, coût plus faible à l'achat...).

Au total : ces acquisitions ont permis de réduire de 4% les émissions de CO2 liées aux déplacements professionnels des agent.es. Les acquisitions prévues en 2025-2026 devraient permettre de réduire nos émissions de CO2 de 12% supplémentaires.



#### 2 Livraison décarbonée des commandes de fournitures

Dans le cadre d'une ré-organisation interne, un service de coursiers a été créé en 2024. Trois agents ont été affectés à ce nouveau service intégré au Centre Technique Municipal, dans la Zone Industrielle de Bissy. L'objectif de ce service est de réceptionner les commandes de la collectivité puis d'en assurer la livraison de manière décarbonée vers l'ensemble des sites destinataires de la ville de Chambéry (rames de papier, couches pour les crèches, petits mobiliers...). Le projet permet ainsi d'optimiser les flux de marchandises et d'éviter la circulation de camions de livraison en centre ville. Installé fin 2024, le service coursier étendra progressivement son activité en 2025.

## Mieux gérer les ressources, protéger l'avenir

### Objectif 1

### Préserver les ressources naturelles

### CHIFFRES CLÉS

2

Repas végétariens  
par semaine à la  
cantine

40%

de produits  
biologiques par  
an au minimum

168

tonnes de feuilles  
d'arbres  
compostées

100

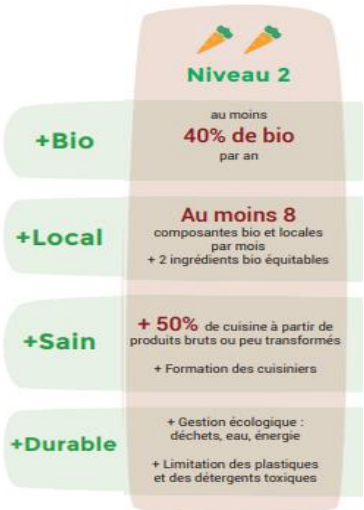
Paniers de légumes bio  
distribués chaque  
semaine à des  
étudiants

### RÉALISATIONS

#### 1 Le label Ecocert "En cuisine" de niveau 2 décerné à la Ville !

Le contrat de délégation de service public (DSP) pour la restauration collective a été renouvelé en 2023 et confié à la Sodexo pour cinq ans. La société délégataire de la Ville prépare non seulement les repas servis dans les cantines de la ville mais aussi ceux des crèches municipales et ceux qui sont livrés à domicile par le CCAS. Au total, ce sont près de 450 000 repas préparés dans une année. Depuis 2023, la Sodexo – qui prépare l'ensemble des repas depuis la cuisine municipale située sur les Hauts-de-Chambéry – respecte un cahier des charges plus exigeant, pour des repas plus sains et respectueux de l'environnement. Des menus végétariens sont servis aux enfants deux fois par semaine contre une seule fois auparavant et la part de produits bio dans les assiettes a été doublée pour passer progressivement de 20 % à 40 % (en valeur d'achat). Le prestataire s'engage également sur d'autres points en lien avec le développement durable : utilisation de véhicules plus respectueux de l'environnement, utilisation de produits d'entretien éco-labellisés, meilleure gestion des déchets, lutte contre le gaspillage, élimination de l'utilisation des barquettes en plastique pour tous les enfants...

La cuisine centrale a été récompensée fin 2024 par la labellisation indépendante Ecocert « En cuisine » de niveau 2 (sur trois niveaux de labellisation au total). C'est la première cuisine en Savoie labellisée à ce niveau. Une réflexion sera lancée dès 2025 sur le devenir de la restauration collective à la Ville de Chambéry. Toutes les parties prenantes sont invitées à contribuer à ces travaux visant à anticiper le prochain renouvellement de la DSP et à dessiner la solution la plus adéquate pour la Ville en 2028.



## Mieux gérer les ressources, protéger l'avenir

### Objectif 1

### Préserver les ressources naturelles

#### RÉALISATIONS

#### 2 Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un point d'amélioration essentiel du service de restauration collective. La sensibilisation des personnels et des enfants est au cœur de la stratégie. Par exemple, des défis « anti-gaspi » sont régulièrement organisés sur les temps périscolaires par les services de la Ville. En 2024, sur cette question du gaspillage, une démarche de suivi a été lancée par la collectivité : deux campagnes de pesées des restes dans les assiettes et plats ont été menées dans toutes les écoles de la commune. Ces campagnes visent à travailler avec Sodexo pour ajuster le grammage des plats selon les préférences des enfants, et à évaluer l'efficacité des mesures déployées contre le gaspillage.

#### 3 Inauguration du jardin collectif des Grenouilles : une initiative du Conseil de Quartier Citoyen de Chambéry-le-Vieux dans le cadre du Budget d'Initiative Citoyenne

Parti de l'initiative d'un groupe du Conseil de Quartier Citoyen de Chambéry-le-Vieux accompagné par l'association Terr'spective, le projet "le Jardin des Grenouilles" a vu le jour en collaboration avec les services de la Ville qui a financé le projet et mis à disposition une parcelle de 250 m<sup>2</sup> proche du centre-bourg et de la forêt du Talweg. L'objectif du collectif, qui regroupe aujourd'hui 9 jardiniers et jardinières, est d'accompagner les habitant·es novices dans la découverte de techniques de jardinage agroécologiques. Un espace de nature, d'apprentissages et de convivialité, qui vient rejoindre le réseau d'une trentaine de jardins collectifs chambériens.



#### 4 Subvention et accompagnement de l'association 'Légumes et cagettes rebelles'



Le service jeunesse, vie étudiante, a accompagné et subventionné l'association "légumes et cagettes rebelles" dans son projet de distribution de paniers de légumes biologiques à moindre coût aux étudiants. Ces paniers sont confectionnés avec des producteurs locaux, afin de favoriser les circuits courts et garantir un faible coût. Environ 100 paniers sont distribués chaque semaine.

## Mieux gérer les ressources, protéger l'avenir

### Objectif 1

### Préserver les ressources naturelles

#### RÉALISATIONS

##### 5 Installation de sondes pour une meilleure gestion des apports en eau au plus proche des besoins

Dans une démarche de préservation de la ressource en eau, des sondes tensiométriques ont été installées sur le stade Mager et dans le parc du Verney, ainsi que sur 3 arbres plantés durant l'hiver 2023-2024. Ces sondes connectées permettent de mesurer l'humidité des sols : elles fournissent des informations quotidiennes au service Espaces verts pour une gestion fine des apports d'eau. Pour les arbres, les sondes permettent de connaître l'état racinaire des arbres équipés et de leur apporter l'eau nécessaire lors des premières années qui suivent la plantation, puis de maîtriser le sevrage (arrêt de l'arrosage lorsque les arbres ont atteint une maturité suffisante).

##### 6 Compostage des feuilles

Les feuilles dites « propres » c'est-à-dire ramassées sur des zones peu souillées, sont envoyées sur le site de compostage de l'agglomération. Cela représente un volume de 168 tonnes pour l'année 2024. Les feuilles souillées sont traitées par un prestataire.



##### 7 Lutte contre le tabagisme et la pollution par les mégots



Des espaces sans tabac ont été instaurés devant toutes les écoles privées et publiques de Chambéry, soit 42 espaces dans toute la ville. Le projet vise à préserver l'environnement, prévenir le tabagisme passif, réduire l'initiation au tabagisme des plus jeunes, favoriser l'arrêt du tabac pour les fumeurs. D'autre part, la Ville de Chambéry œuvre pour la réduction des mégots jetés sur l'espace public en distribuant des cendriers de poche fournis par ALCOME, un éco-organisme qui accompagne les collectivités dans la lutte contre la pollution générée par les mégots.

## Mieux gérer les ressources, protéger l'avenir

### Objectif 1

### Préserver les ressources naturelles

#### RÉALISATIONS

#### 9 Un nouvel outil 100% électrique pour la propreté urbaine



L'équipe de propreté urbaine du centre-ville est dotée, depuis le 17 juin 2024, de son tout premier aspirateur de rue 100% électrique qui permet une efficacité accrue du nettoyage des voiries : le Glutton® H20 Perfect. Il permet de ramasser plus facilement les déchets abandonnés sur le sol des rues pavées du cœur de ville – comme les mégots par exemple – y compris dans les endroits difficiles d'accès. L'acquisition de cette nouvelle machine (24 000 €) a été financée grâce aux subventions de l'organisme ALCOME. La Ville est en effet inscrite dans des programmes soutenus par ALCOME mais aussi CITEO pour lutter contre les déchets abandonnés et les mégots.

## Mieux gérer les ressources, protéger l'avenir

### Objectif 2

Questionner les besoins matériels et favoriser l'économie circulaire

### CHIFFRES CLÉS

**10,6 tonnes**  
de papier  
collecté et recyclé

**220 tonnes**  
**CO<sub>2</sub> eq**  
Empreinte Carbone  
du SI

**35 kg**  
de jouets  
collectés dans les  
crèches

### RÉALISATIONS

#### 1 Démarche numérique responsable : achats reconditionnés et réemploi

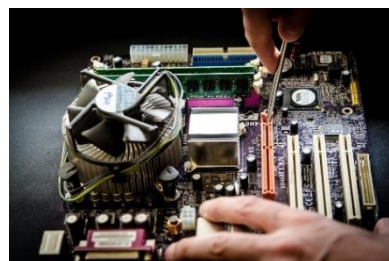
La DSIN poursuit sa démarche numérique responsable en 2024. Le service cherche à réduire le volume des acquisitions de matériels informatiques neufs, en augmentant la part de matériels d'occasion, notamment pour les ordinateurs fixes et écrans des agent.es (acquisition de 40 ordinateurs et 40 écrans issus du reconditionnement en 2024). Des photocopieurs multifonctions d'occasion ont également été achetés.

#### 2 Bilan carbone du système informatique de la Ville de Chambéry

Une évaluation des émissions de Gaz à effet de serre liées aux activités numériques de la collectivité a été réalisée en 2024. Cette évaluation comprend un inventaire du parc (matériels informatiques) et un bilan carbone global du système informatique et des services numériques. L'empreinte carbone globale du système informatique pour la Ville de Chambéry a été évalué à 220 tonnes de CO<sub>2</sub>eq/an. L'objectif est désormais de travailler sur une réduction de l'impact climatique des activités numériques et de mettre en place un suivi dans le temps.

#### 3 Gestion de la fin de vie des équipements informatiques

Une partie des ordinateurs et des écrans obsolètes ont été collectés, analysés et retraités par une entreprise locale spécialisée dans la revalorisation des équipements informatiques. L'entreprise a procédé à l'effacement des données sur les disques durs et a fourni un justificatif. Cette action favorise le développement de filières de reconditionnement et de réemploi. 125 ordinateurs et 28 écrans ont été concernés en 2024.



## Mieux gérer les ressources, protéger l'avenir

### Objectif 2

Questionner les besoins matériels et favoriser l'économie circulaire

### RÉALISATIONS

#### 4 Opération de collecte des téléphones usagés

Du 28 mai au 28 juin 2024, Grand Chambéry avec le soutien d'Orange et la mobilisation de la ville de Chambéry a organisé une opération de collecte d'anciens téléphones mobiles et de leurs accessoires (écouteurs, chargeurs...). 50 lieux ont participé à l'opération, pour 1000 équipements collectés et envoyés aux Ateliers du Bocage, une entreprise d'insertion membre d'Emmaüs International. Ces ateliers assurent le reconditionnement ou le recyclage des appareils. Tous les bénéfices ont été reversés à Emmaüs International.

#### 5 Nouvelles pratiques d'entretien des locaux

Pour l'entretien des locaux de la Ville de Chambéry, une méthode de pré-imprégnation a été déployée sur tous les sites du périmètre afin de limiter la consommation d'eau et de produits chimiques. D'autre part, le nettoyage repose désormais quasi exclusivement sur des produits labellisés de la gamme Ecolabel ou Ecocert afin de réduire la pollution de l'air intérieur et les rejets dans l'environnement.

#### 6 Nouvelles pratiques à l'Ecole Municipale d'Art

L'Ecole Municipale d'Art (EMA) opte pour le remplacement progressif de substances chimiques utilisées en art plastique par des produits moins polluants ou dangereux pour l'utilisateur. Des alternatives aux produits traditionnels sont expérimentées, notamment pour les ateliers de sérigraphie et de gravure.



## Mieux gérer les ressources, protéger l'avenir

### Objectif 2

Questionner les besoins matériels et favoriser l'économie circulaire

### RÉALISATIONS

#### 7 Recyclage du papier par l'ESAT du Nivolet

Le papier usagé est récupéré sur plusieurs sites de la Ville pour être recyclé par l'ESAT du Nivolet par des personnes en situation de handicap. La collecte de papier, déjà organisée sur 6 sites (Centre Technique Municipal, Paul Bert, Curial, Hôtel de Ville, Maison des associations et Police Municipale) a été étendue en 2024 à la Cité des Arts. Au total, 4,4 tonnes ont été collectées. Le tri, la destruction des documents confidentiels et le recyclage d'archives sont également confiés à l'ESAT du Nivolet (6167 Kg de papiers triés pour les Archives municipales).



#### 8 Gestion des déchets au Scarabée

Une charte "Accueil-Organisation" a été mise en place au Scarabée, salle de spectacle située dans le quartier des Hauts-de-Chambéry.

Chaque organisateur d'événement s'engage ainsi à assurer la gestion et le tri des déchets.

#### 9 Allègement des équipements des livres neufs

Une réflexion sur les techniques d'équipement des documents neufs (livres, revues...) est menée par l'atelier de reliure de la médiathèque. Cet allègement permettra de réduire l'empreinte carbone, en diminuant les quantités de plastique utilisées. Des premières expérimentations sur des parties des collections ont été lancées en 2024, et de nouvelles seront effectuées en 2025. De plus, l'atelier de reliure répare chaque année près de 10 000 documents afin de prolonger leur durée de vie.

#### 10 Réemploi des jeux et jouets dans les crèches

La direction Petite Enfance travaille avec la Toupie, association qui collecte, rénove et vend des jeux, jouets et livres jeunesse pour leur offrir une seconde vie. Une collecte a ainsi été organisée 2 fois dans l'année dans l'ensemble des crèches afin de collecter les jeux, jouets et livres usagés des crèches mais aussi des familles afin de les fournir à la Toupie. Au total 35 kg de matériels divers ont été collectés.



## Mieux gérer les ressources, protéger l'avenir

### Objectif 3

S'engager pleinement dans la transition énergétique

### CHIFFRES CLÉS

52%

du parc  
communal  
lumineux en LED

4

chantiers de  
rénovation  
énergétique

### RÉALISATIONS

#### 1 Réseau de Chaleur de la Cluse de Chambéry

Exploité pendant plus de 35 ans par la Société chambérienne de distribution de la chaleur (SCDC), le réseau de chauffage urbain a été confié le 1er septembre 2024 à la société Dalkia, filiale du groupe EDF (détenue à 100% par l'Etat), dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) établi pour une durée de 25 ans. L'ambition de ce nouveau contrat est de développer et de moderniser le réseau de chaleur de Chambéry qui est déjà l'un des plus grands de France. Son développement est l'un des leviers majeurs de la transition énergétique et de la lutte contre le réchauffement climatique du territoire chambérien. C'est également le moyen de réduire la dépendance aux énergies fossiles et de mieux maîtriser les prix du chauffage pour un grand nombre de foyers. Grâce aux émissions de chaleur de Savoie Déchets (44 %), à des chaufferies bois-énergie (41 %) et aux buées de l'industriel local Placoplatre (5 %), le réseau de chaleur R3C atteindra un taux de plus de 94 % d'énergies renouvelables et de récupération dès 2029.

Le réseau de chaleur se développera avec le raccordement de nouveaux quartier et de trois nouvelles communes (La Motte-Servolex, Bassens, Cognin) pour augmenter de 50% l'énergie délivrée en 2030. Le réseau de chaleur devrait ainsi atteindre 47 500 équivalents logements (bureaux, particuliers, industriels) sont d'ores et déjà desservis par le réseau de chauffage urbain.

Le projet permettra d'éviter l'émission 75 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an sur la durée du contrat. L'ensemble de l'opération représente un investissement 245 millions d'euros.

## Mieux gérer les ressources, protéger l'avenir

### Objectif 3

### S'engager pleinement dans la transition énergétique

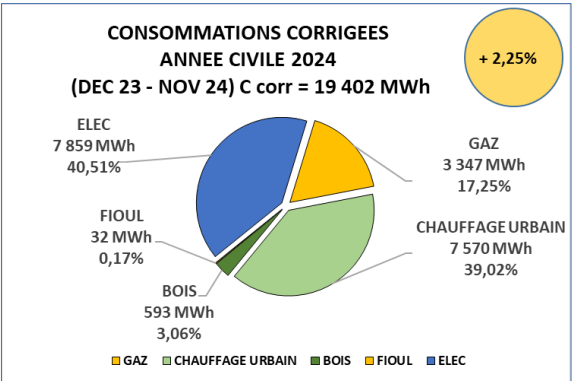
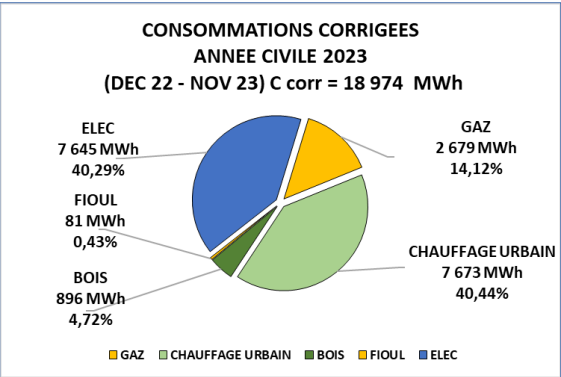
### RÉALISATIONS

#### 2 Consommation énergétique de la collectivité

Le suivi des consommations énergétiques de la collectivité comprend l'éclairage public (voiries, stades...) ainsi que l'éclairage, le chauffage et la climatisation du parc des bâtiments communaux et les besoins d'électricité liés aux déplacements (véhicules électriques). Comme la température extérieure a un impact sur l'énergie consommée pour réchauffer ou refroidir les bâtiments, les consommations sont « corrigées » de cet effet du climat en utilisant pour référence la moyenne de la période 1991-2020. Cela permet de suivre les consommations énergétiques en tenant compte des variations climatiques d'une année sur l'autre.

Sur l'ensemble du parc et à périmètre équivalent, un comparatif a été réalisé sur 12 mois glissants de décembre année N-1 jusqu'à novembre année N. Les comparatifs en pourcentage sont établis par rapport à l'année N-1. Une valeur positive est une augmentation des consommations corrigées par rapport à l'année ou saison précédente.

Le bilan global tous fluides (électricité, fioul, gaz, bois, chauffage urbain...) pour 2024 montre une augmentation de 2,25% des consommations corrigées par rapport à l'année précédente. Il faut noter que deux nouveaux bâtiments ont rejoint le périmètre de la Ville en 2023 (Chambéry Savoie Stadium) et 2024 (nouvelle école Vert Bois) influant les résultats globaux. A périmètre constant, la consommation globale reste relativement stable.



## Mieux gérer les ressources, protéger l'avenir

### Objectif 3

### S'engager pleinement dans la transition énergétique

#### RÉALISATIONS

##### 3 Eclairage public

La Ville de Chambéry a instauré, depuis le mois d'octobre 2022, l'extinction de son éclairage public de minuit à 5 heures du matin. Depuis, des adaptations et ajustements de la mesure ont été mis en place, en particulier avec l'éclairage plus tardif certains jours de la semaine dans l'hyper-centre, et l'installation de corridors éclairés toute la nuit. Au global, l'extinction permet de passer d'environ 4200h de fonctionnement par an à 2600h par point lumineux. Cette mesure est couplée à une réflexion pour optimiser le nombre de points lumineux sur la commune qui a conduit à supprimer environ 150 points (les éclairages de mise en valeur des arbres, et le retrait des lampadaires superflus dans certaines rues). En parallèle, la modernisation de l'éclairage public continue avec un passage à l'éclairage LED de 360 points lumineux supplémentaires en 2024. Le parc communal de 10 174 points lumineux actifs est désormais constitué à 52 % de LED.

Ces mesures et démarches, intervenues dans un contexte de crise énergétique et climatique, répondent dans le même temps à d'autres enjeux : la préservation de la biodiversité nocturne, l'amélioration de la santé humaine et du cadre de vie.



##### 4 Programme de rénovations énergétiques des bâtiments communaux

La municipalité a souhaité s'engager dans des travaux de rénovation énergétique de ses bâtiments. Dès 2021, elle a voté un programme de rénovation énergétique : il constitue l'un des plus importants programmes d'investissement de la Ville, avec un montant de 12,9 millions d'euros. 4 bâtiments (parmi les bâtiments communaux les plus énergivores) ont été retenus pour la première phase des travaux : le centre de congrès le Manège, le bâtiment administratif Paul Bert, la maternelle Jean Rostand et l'élémentaire de Chambéry le vieux. Les projets témoignent d'une volonté de réduire fortement les consommations énergétiques par l'isolation thermique de l'enveloppe, tout en améliorant le « confort d'été », afin d'adapter les bâtiments aux vagues de chaleur.

Après une phase d'étude et de consultations d'entreprises, les travaux ont démarré sur trois sites en 2024 et sont programmés pour la dernière opération :

- Les travaux du Manège ont été lancés en octobre 2024 et s'étaleront sur près d'un an et demi ;
- Les travaux de rénovation de l'école maternelle Jean Rostand débutent en décembre 2024 et se termineront en décembre 2025 ;
- Sur le bâtiment administratif Paul Bert, les travaux seront conduits en trois phases jusqu'en 2027, la première phase a démarré en 2024 ;
- Les travaux de rénovation de l'école élémentaire de Chambéry-le-Vieux se dérouleront du mois de juillet 2025 au mois d'août 2026.

## Mieux gérer les ressources, protéger l'avenir

### Objectif 3

### S'engager pleinement dans la transition énergétique

#### RÉALISATIONS

##### 5 Reconstruction du groupe scolaire Vert Bois

Le groupe scolaire Vert-Bois a été démoli pour faire place à un nouveau bâtiment, comprenant une école élémentaire de 11 classes, une école maternelle de 5 classes et une maison de l'enfance. L'ancien bâtiment était vétuste et classé parmi les plus énergivores du patrimoine de la Ville de Chambéry. Le projet architectural vise à créer une école énergétiquement performante, ouverte sur son environnement immédiat (le parc du Talweg et le parvis Nord des Combes) et intégrée au paysage.



Le nouveau groupe scolaire est labellisé E3 C1, l'un des plus hauts niveaux de performance énergétique. Pour limiter l'empreinte carbone du chantier, les bois de charpente sont certifiés Bois des Alpes et le mélèze du bardage provient d'Auvergne.

Les travaux de l'école proprement dite sont désormais presque achevés. Les enseignants et élèves ont pris possession des lieux à l'automne 2024. La fin des travaux des abords est prévue en mai 2025. Un projet pédagogique autour du chantier et des matériaux est mené avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Savoie (CAUE) auprès des enfants afin de les aider à en comprendre les enjeux.

##### 6 Nouvelle crèche "Bulle de neige"

Au cœur du quartier Vetrotex, une nouvelle crèche municipale "Bulle de neige" a ouvert ses portes à la rentrée 2024. La construction de ce nouvel équipement public a nécessité près deux ans de travaux et près de deux millions d'euros d'investissement, et a intégré l'utilisation de bois et de matériaux biosourcés. Les enfants bénéficient également d'une terrasse extérieure sécurisée, végétalisée et dotée de jeux adaptés au sol souple.

##### 7 Des éclairages basse consommation dans les salles de spectacles

Le relamping consiste à remplacer les anciennes ampoules par des LED plus économes en énergie. En 2024, les projecteurs de l'auditorium à la Cité des Arts, et de la salle de spectacle du Scarabée ont ainsi été renouvelés par des projecteurs LED à basse consommation.

## Vivre dans une ville plus fraîche et vivante

### Objectif 1

Ramener la fraîcheur partout où c'est possible

### CHIFFRES CLÉS

13

cours d'écoles  
végétalisées

241

Arbres plantés

### RÉALISATIONS

#### 1 Construction d'une stratégie de désimperméabilisation

Depuis 2020, la Ville de Chambéry a engagé une diversité de projets visant à redonner de la perméabilité aux sols et à végétaliser la Ville. En 2024, la Ville a construit une stratégie de désimperméabilisation ayant pour objectifs de lutter contre l'îlot de chaleur (surchauffe de nuit), améliorer le confort des espaces extérieurs en journée, préserver et restaurer la biodiversité, favoriser l'infiltration des eaux, mais également favoriser la participation des citoyens à cette démarche. Une méthodologie a ainsi été construite permettant, à partir de plus de 160 sites identifiés par les services techniques, de prioriser les sites aux regards des critères environnementaux cités précédemment. Les habitant.es ont participé à cette démarche lors d'un atelier mené en décembre 2024 durant lequel ils ont pu choisir les sites dits "de quartier" qui seront désimperméabilisés en 2025 en s'appuyant sur le travail de critérisation des sites réalisé par les services de la Ville. Ils ont également émis un avis consultatif sur les sites de plus grande ampleur. Cette démarche s'étalera dans le temps et les citoyens seront à nouveau intégrés afin de co-construire les projets sur les sites qu'ils ont choisis. Ils sélectionneront de la même manière en 2025 les sites qui seront réalisés en 2026.



## Ville dans une ville plus fraîche et vivante

### Objectif 1

Ramener la fraîcheur partout où c'est possible

### RÉALISATIONS

#### 2 Utilisation d'un outil d'aide à la conception de projets intégrant les enjeux environnementaux

Suite à l'étude sur la surchauffe urbaine menée en 2022-2023, un outil d'aide à la conception des espaces (aménagement) intégrant les enjeux environnementaux a été construit par le bureau d'études TRIBU en lien avec les services. Cet outil permet, à partir de données techniques de projet, de disposer de 2 indicateurs que sont la perméabilité des sols et le rafraîchissement urbain. Il permet ainsi de pouvoir comparer un avant/après projet ou encore de comparer 2 scénarios possibles. En juin 2024, 7 agent.es des services techniques ont été formés à l'utilisation de l'outil afin de pouvoir l'utiliser lors de la conception de projets.

#### 3 Le programme de renaturation des cours d'écoles continue

La désimperméabilisation et la végétalisation continuent à Chambéry – et cela passe aussi par les cours d'écoles ! Comme les années précédentes, deux cours ont été renaturés en 2024 : les deux cours de l'école Caffé et celle de l'école élémentaire de Bellevue. En plus de rafraîchir la cours de récréation pour l'été et de permettre à l'eau de mieux infiltrer les sols, l'ajout de végétal invite plus de biodiversité à nicher dans la cours, pour le plus grand plaisir des petit·es (et des grand·es) !

Dans le cadre du programme de renaturation des cours d'écoles prévu par la municipalité, un processus de concertation avec tous les usagers des cours des écoles Pasteur et Combes (enfants, enseignant·es, personnel périscolaire) a commencé en 2024. Les travaux sont prévus pour 2025 et ainsi faire monter le compteur à 15 cours d'écoles végétalisées sur le mandat.



## Ville dans une ville plus fraîche et vivante

### Objectif 1

Ramener la fraîcheur partout où c'est possible

### RÉALISATIONS

4

De nouveaux espaces en centre-ville au service du cadre de vie et de l'adaptation au changement climatique

La municipalité a souhaité réaménager deux secteurs localisés dans le centre ancien de Chambéry. L'objectif des projets est de contribuer à l'attractivité du centre-ville avec des aménagements qualitatifs, des espaces conviviaux, apaisés et sécurisés qui favorisent les déplacements en modes doux. Les nouveaux espaces végétalisés, désimperméabilisés et les nouveaux arbres plantés contribuent à réduire le phénomène de surchauffe du centre-ville la nuit (effet d'îlot de chaleur urbain) et à améliorer le confort des habitant.es le jour, grâce aux espaces ombragés.

**Secteur 1 :** après une phase de concertation des habitant.es et riverains, les travaux de réaménagement du boulevard du Théâtre et du square de Lannoy de Bissy ont été lancés en 2024. Les modes de déplacements doux et la végétalisation sont au cœur du chantier : les 18 arbres existants sont conservés, 17 nouveaux arbres et 70 mètres linéaires de haies arbustives seront plantés (début 2025). Au total 1 500 m<sup>2</sup> de surface ont été désimperméabilisés. Des circulations sont implantées de part et d'autre du Boulevard. Les travaux s'achèveront début 2025.

**Secteur 2 :** Les travaux de requalification de la partie piétonne de la rue de Boigne (à proximité de la fontaine des Eléphants) et de l'avenue du Général de Gaulle (y compris le square Albstadt) ont fait l'objet de plusieurs actions de concertation en 2024 ainsi que d'échanges avec l'Architecte des Bâtiments de France. L'esquisse finale de l'avenue Général de Gaulle, réalisée sur la base des contributions des chambérien.nes (près de 190 contributions analysées) et des retours de l'Architecte des Bâtiments de France, a été présentée lors d'une journée sur site le 3 décembre 2024, le projet prévoit la plantation de 50 arbres et la désimperméabilisation de 50% des surfaces. Les échanges sont toujours en cours avec l'ABF pour le haut de la rue de Boigne. Le chantier débutera en 2025.



## Ville dans une ville plus fraîche et vivante

### Objectif 1

Ramener la fraîcheur partout où c'est possible

### RÉALISATIONS

#### 5 Aménagement ludique et végétal du jardin des crèches

Huit crèches font l'objet d'un projet de végétalisation et d'aménagements ludiques et pédagogiques de leurs espaces extérieurs : La Farandole, La souris verte, les Marmottons, les Petits mas, Pain d'épice, la Sauvageonne, Ile aux Trésors, l'Arche des Galopins.

Les équipes de la Petite Enfance et le Service Espaces Verts travaillent conjointement à la conception de ces espaces.

#### 6 Aménagement et végétalisation du Faubourg Montmélian

L'aménagement de la partie haute (sud) du Faubourg Montmélian est en cours. Le projet de requalification de ce secteur a été défini en concertation avec les habitant.es du quartier. Il poursuit plusieurs objectifs clés :

- Repenser les espaces piétons : l'aire piétonne est étendue pour offrir un environnement plus agréable, calme et sécurisé ;
- Augmenter les surfaces végétalisées (arbres, arbustes) et en ré-aménager le square, pour apporter fraîcheur et convivialité ;
- Désimperméabiliser les sols : grâce à l'utilisation de revêtements drainants, les eaux de pluie pourront s'infiltrer naturellement ;
- Sécuriser et apaiser la circulation : le carrefour au niveau du faubourg Montmélian et la rue Jules Ferry sera modifié pour améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements.

Les travaux ont débuté fin novembre 2024 pour une durée de 16 semaines, selon les conditions météo.

#### 7 Plantation d'arbres

La collectivité poursuit ses efforts en matière de plantation d'arbres. La Ville de Chambéry a planté 241 arbres supplémentaires en 2024 et 323 scions (les scions sont de très jeunes arbres de une à deux années de culture, qui se présentent sous l'aspect d'une tige unique). Un nombre conséquent d'arbres a été abattus (323 arbres en 2024). Ces abattages sont un héritage des sécheresses qui ont frappées la France en 2022 et 2023, qui ont fragilisé les arbres sur le long terme, et de deux tempêtes importantes en 2024. Le seul épisode venteux du 09 Octobre 2024 a mis à terre 35 sujets.

## Ville dans une ville plus fraîche et vivante

### Objectif 1

Ramener la fraîcheur partout où c'est possible

### RÉALISATIONS

#### 8 Préservation d'un des plus vieux arbres de la commune

Le parc du Verney abrite une diversité d'arbres dont un *Pterocarya*, appelé également "noyer du Caucase" âgé de 150 ans environ. Il est le spécimen recensé de son espèce au diamètre le plus large de France et aurait été planté pour célébrer le rattachement de la Savoie à la France, en 1860.

Attaqué par un champignon, l'arbre ne semble avoir aucune perspective de survie et menace de s'écrouler sur lui même. Il continue néanmoins à fournir de nombreux bénéfices : il participe au rafraîchissement local, au cadre de vie, et abrite une variété d'espèces (mousses, insectes...) qui utilisent le bois mort de l'arbre pour leur cycle de vie.

En conformité avec la Charte de l'arbre, la Ville a ainsi choisi de ne pas abattre l'arbre. Les services des espaces verts ont ainsi déployé des solutions alternatives pour l'accompagner jusqu'à sa fin de vie tout en assurant la sécurité des usagers du parc, en particulier l'installation de câbles métalliques et de cordages pour soutenir l'arbre et ses branches. En raison du risque de rupture de branches, et pour protéger le système racinaire, un périmètre de sauvegarde (non accessible au public) a été matérialisé autour de l'arbre.



#### 9 Guide de sensibilisation sur l'adaptation du bâti à surchauffe

A la suite de l'étude sur la surchauffe urbaine, un fascicule de préconisations sur la prise en compte des enjeux associés dans le cadre de la rénovation du bâti du centre-ville a été produit. Ce guide a vocation à sensibiliser les porteurs de projet en centre ancien grâce à des fiches présentant des solutions ou nature de travaux à envisager pour réduire le phénomène de surchauffe. Ces fiches, en cours de finalisation, seront distribuées en 2025 aux porteurs de projets et aux opérateurs intervenant en centre ancien.

## Ville dans une ville plus fraîche et vivante

### Objectif 2

### Accueillir la biodiversité

### CHIFFRES CLÉS

5

sites remarquables  
inventoriés

97

Nichoirs posés

8

agent-es formé-es  
sur le suivi de la  
flore et des papillons

3

ruchers  
pédagogiques  
gérés par la Ville

### RÉALISATIONS

#### 1 Atlas de la Biodiversité communale

La Ville de Chambéry avec le soutien du Département de la Savoie s'est engagée dans une démarche en faveur de la biodiversité de son territoire. Ce projet consiste notamment en la réalisation d'un "Atlas de la Biodiversité Communale" ciblant des sites remarquables à proximité du centre-ville : les bords de Leysse et l'Albanne, les parcs de Buisson rond, de la Calamine, de l'Étincelle et le Bois du Champ de tir. La démarche d'Atlas (également appelée ABC), portée au niveau national par l'Office français de la biodiversité (OFB), est basée sur le tryptique Connaître - Préserver - Partager. Concrètement, l'objectif est à la fois de préserver ces "petits réservoirs" de biodiversité à proximité directe du centre-ville, de renforcer les continuités écologiques sur le territoire chambérien mais également de sensibiliser les acteurs du territoire (élus, agents, acteurs socio-économiques et citoyens) à l'importance et à la fragilité de la biodiversité qui nous entoure.

En 2024, les inventaires de la faune et de la flore, menés sur plus de 18 mois par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA), sont arrivés à leur terme. Il en découle des préconisations de gestion des sites, dont la Ville de Chambéry doit tenir compte au moment d'élaborer une stratégie et un plan d'actions en faveur de la biodiversité (2025).



*Salamandre tachetée (@Yves Fol)*  
Forêt du champ de tir et parc de la  
Calamine



*Petit rhinolope  
(@Blandine Carré)*  
Buisson Rond



*Alyte accoucheur (@Yves Fol)*  
Leyse



*Blaireau européen  
(@Ilan Badaoui-Finet)*  
Buisson Rond



*Cordulégastre annelé (@Frank Vassen)*  
Forêt du champ de tir

## Ville dans une ville plus fraîche et vivante

### Objectif 2

### Accueillir la biodiversité

#### RÉALISATIONS

##### 2 Installation de nichoirs sur les bâtiments publics

Dans le cadre d'un partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour la sauvegarde du martinet noir, la Ville a installé 96 nichoirs dans l'espace public pour contribuer au maintien et à la reproduction de cette espèce. Le martinet noir est une espèce migratrice et protégée, qui revient chaque été à Chambéry pour nicher dans les anfractuosités des bâtiments (fissures, interstices...) et dont les populations sont en déclin (-40% en dix ans en France). Les installations de nichoirs viennent compenser la disparition des cavités recherchées par les martinets, liée aux travaux de rénovation des bâtiments. Un nichoir à chouette effraie des clochers a également été installé dans le Parc de Buisson rond.



##### 3 Gestion différenciée des Espaces Verts de la commune

Le service Espaces Verts gère l'entretien des parcs et jardins de la Ville de Chambéry, les talus et bords de route, soit au total 220 hectares d'espaces végétalisés, 3 cimetières et les terrains de sport. Depuis 2013, le service met en place une gestion différenciée des espaces verts et naturels qui lui sont confiés. La gestion différenciée est une adaptation des pratiques de gestion (conception, entretien) selon les caractéristiques et usages de chaque site. Elle joue sur l'intensité et la nature des soins apportés à chaque espace vert, pour une meilleure approche économique et écologique des espaces municipaux. D'un point de vue opérationnel, la gestion différenciée des espaces verts se traduit par la mise en place d'un cahier des charges basé sur une cartographie et des zonages avec attribution à chaque zone d'un "code d'entretien".

Au sein du services Espaces verts, un travail de mise à jour du cahier des charges a été mené en 2023-2024. L'objectif était de faire évoluer les pratiques au regard des enjeux écologiques (adaptation au changement climatique, préservation-restauration de la biodiversité) et des moyens. Ce projet a été mené en co-construction avec les agent.es de secteur. Trois codes d'entretien correspondant à trois modalités de gestion différentes ont été définis :

- 1- Espace ornemental
- 2- Espace à vivre (de transition)
- 3- Espace naturel

Le travail s'est poursuivi en 2024 avec la définition des zonages correspondant à chaque code d'entretien. Des adaptations sont envisagées dans la phase de déploiement à partir de 2025.

## Ville dans une ville plus fraîche et vivante

### Objectif 2

### Accueillir la biodiversité

## RÉALISATIONS

### 4 Formation des agent.es des Espaces verts sur le suivi de la Biodiversité

Huit agent.es des Espaces verts ont suivi une formation dispensée par le Muséum National d'Histoire Naturelle afin d'être en capacité de mettre en place des suivis des papillons de jour (Protocole Propage) et de la flore (Florilège) dans les parcs de la Ville. En 2024, ces protocoles ont été déployés dans les parcs des Monts, de Buisson rond et du Talweg. Les données sont versées sur la base des données nationale du Muséum et contribuent de ce fait à la recherche et à la connaissance de la biodiversité.

### 5 Eco-pâturage

L'éco-pâturage est un mode d'entretien écologique des espaces verts par le pâturage d'animaux herbivores. Cela permet de préserver les sols, tout en sensibilisant les habitant.es qui peuvent ainsi profiter de la présence de ces animaux en ville. Dans le cadre d'une prestation de Millet Paysage, pelouses et talus sont ainsi confiés à des moutons pour la tonte et le débroussaillage. Ils sont intervenus à la crèche la Farandole, au Musée des Charmettes, à l'EPHAD Les Clématis et au cimetière de Chambéry le Vieux pour une surface pâturée d'environ 9000 m<sup>2</sup>. Deux animations ont été proposés en lien avec l'EPHAD Les Clématis.



## Ville dans une ville plus fraîche et vivante

### Objectif 2

### Accueillir la biodiversité

#### RÉALISATIONS

##### 6 Ruchers pédagogiques

La ville possède trois ruchers installés dans le parc de Buisson rond, aux Charmettes et dans le cimetière Charnière-Neuve, pour un total de 12 ruches. Depuis 2015, le rucher des Allobroges gère l'ensemble des ruches de la ville dans le cadre d'un partenariat. Seules quelques animations sont organisées pour ne pas stresser les insectes.

La Ville est adhérente du Centre d'études techniques apicoles (CETA) de Savoie, une association qui gère le Conservatoire de l'Abeille Noire de Savoie, membre d'un réseau européen de conservation de cette espèce. En 2024, deux reines d'abeilles noires (*apis mellifera mellifera*) ont ainsi été introduites dans les ruchers de la Ville afin de contribuer à la conservation de cette espèce rustique et particulièrement bien adaptée à nos milieux. Des pièges à frelons asiatiques ont également été installés afin de protéger les ruchers contre cette espèce exotique envahissante qui exerce une forte prédation sur les abeilles.



##### 7 Production de vivaces en Végétal Local

En 2024 la Ville de Chambéry a enrichi sa gamme de production végétale avec la production de plantes vivaces à partir de graines de la marque Végétal Local. Ces graines sont issues de collectes en milieu naturel, elles n'ont pas subi de sélection par l'homme ou de croisement et sont originaires de la région biogéographique dans laquelle Chambéry est situé. Les végétaux sont porteurs d'adaptations génétiques spécifiques de la région écologique considérée et particulièrement résilients dans le contexte du changement climatique. Ils sont utilisés lors de la plantation de haies écologiques, par exemple.



##### 8 Formation des agent.es des Espaces verts sur la vie des sols

Une formation sur les sols a été dispensée à 12 agent.es des espaces verts les 6 et 7 novembre 2024. La formation aide à mieux comprendre le fonctionnement et la vie des sols (faune du sol, micro-organismes, champignons...) afin d'améliorer sa gestion et sa protection, en particulier dans le contexte de projets de désimperméabilisation.

## Ville dans une ville plus fraîche et vivante

### Objectif 2

### Accueillir la biodiversité

#### RÉALISATIONS

##### 9 Plantation de haies écologiques et prairies

La ville poursuit les plantations de haies écologiques. Les haies écologiques sont constituées d'une diversité d'arbres et d'arbustes d'espèces indigènes (en général une vingtaine d'espèces différentes). Les végétaux plantés sont labélisés Végétal local - ce qui leur confère une meilleure capacité d'adaptation au changement climatique. En 2024, les plantations ont été effectuées dans les parcs de Buisson-rond et de l'Étincelle, à Joppet et Boulevard du Massenet à Bellevue.



##### 10 Atténuation de la pollution lumineuse

Le terme « pollution lumineuse » désigne les effets néfastes des éclairages artificiels, qui perturbent le vivant. Un travail est mené avec l'association France Nature Environnement afin d'atténuer le plus possible la pollution lumineuse sur le territoire communale, en particulier le long de la Leyse - les milieux aquatiques étant particulièrement sensibles à l'éclairage artificiel qui peut provoquer un effet barrière. Des solutions sont testées lors des remplacement de lampadaires : l'utilisation de coupe-flux arrière et la diminution de la hauteur des équipements permettent par exemple de mieux orienter le rayonnement. Un travail est mené sur la couleur des éclairages, l'éclairage blanc perturbant davantage la faune et la flore : la Ville s'est engagée à utiliser des températures d'éclairage inférieures à 1800 Kelvin dans les parcs et le long des cours d'eau, ce qui correspond à des couleurs orangées.

## Vivre dans une ville plus fraîche et vivante

Objectif 3

Dessiner la Ville de demain

### RÉALISATIONS

#### 1 Modifications du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi HD)

Le PLUi HD est le document cadre du développement et de l'aménagement du territoire à l'échelle de Grand Chambéry. Approuvé en 2019, il fait l'objet de modifications annuelles afin de répondre aux besoins d'aménagement du territoire. La modification n°4, approuvée par le conseil communautaire en novembre 2024, comprenait une vingtaine d'évolutions du document proposées par la Ville de Chambéry, toutes tournées vers une intégration plus forte des notions de paysage, des arbres remarquables, de nature en ville et une densification adaptée de certains secteurs. En particulier, la Ville de Chambéry a porté une Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) venant affirmer le besoin de nature en ville, et donnant des outils aux particuliers et maîtres d'ouvrage pour adapter leur projet de constructions à cet enjeu. On y trouve trois grandes orientations : renaturer et contribuer à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain, conserver les arbres et développer la canopée arborée dans les milieux urbains, ou encore adapter le végétal au changement climatique et mieux accueillir la biodiversité. Le territoire de la Ville est ensuite divisé en 7 secteurs paysagers, au sein desquels se déclinent des orientations et prescriptions spécifiques. La Ville de Chambéry a porté en particulier l'établissement du Coefficient d'emprise au sol (CES) maximum sur son territoire, elle était la seule commune de l'agglomération à connaître une exception à ce principe datant de 2019, son rétablissement met en cohérence les démarches relatives à la perméabilité des sols et à l'adaptation de la ville au changement climatique.

Dans le cadre de la modification n°5, engagée en 2024, cette OAP va être élargie au territoire de Grand Chambéry et sera complétée pour intégrer les enjeux relatifs aux continuités écologiques. Pour la Ville, il s'agit dans le même temps de contribuer à la réflexion globale, et de vérifier la traduction opérationnelle de cette OAP dans l'analyse des autorisations d'urbanisme et les échanges avec les porteurs de projets lors des réunions d'urbanisme négocié.

ORIENTATION  
D'AMÉNAGEMENT  
ET DE PROGRAMMATION  
THÉMATIQUE

**NATURE EN VILLE**

Commune de Chambéry

Modification n°4 approuvée le 07/11/24

#### 2 Démarche d'urbanisme transitoire dans le quartier du Biollay

Le quartier prioritaire du Biollay est visé par un Programme de Renouvellement Urbain en phase préparatoire. Pour imaginer ce que pourraient être les futurs espaces publics du quartier et tester de premiers aménagements, la Ville de Chambéry, la commune de Cognin et Grand Chambéry ont lancé en 2024 une démarche d'«urbanisme transitoire» sur plusieurs lieux du quartier. L'objectif est d'imaginer avec les habitant.es la façon dont ces lieux pourraient être investis ou transformés, puis de réaliser ces nouveaux aménagements au cours de chantiers participatifs. Les enjeux d'adaptation au changement climatique (végétalisation, désimperméabilisation...) et de biodiversité sont pleinement intégrés à la réflexion. Les premiers sites d'intervention ont été identifiés en 2024 (le Parc Eburdy, le Pont-Vieux et le Square du Petit Biollay). Trois ateliers ont été organisés sur sites avec appui de la Régie Coup de Pouce afin de définir les grandes orientations des projets avec les habitant.es.

## Agir ensemble pour aller plus loin

### Objectif 1

Diffuser une culture de la transition écologique auprès des élu·es et agent·es municipaux

### CHIFFRES CLÉS

3

étoiles au label  
Climat-Air-Energie

250

agent·es ont participé  
à une Fresque depuis  
2022

3

coordonnateurs  
périscolaires  
devenus Fresqueurs

20

agent·es formé·es aux  
bonnes pratiques  
numériques

### RÉALISATIONS

#### 1 Le labellisation Climat-Air-Energie : 3 étoiles pour la Ville de Chambéry !

La Ville s'est vu décerner fin 2024 trois étoiles au label Climat-Air-Energie par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) (focus p. 4).



#### 2 Evaluation Climat du Budget

Dès 2023, la Ville a mené l'exercice d'évaluation climat du budget à l'aide de la méthode proposée par I4CE sur le volet atténuation du changement climatique, sur le CA22 et le BP23. En 2024, le travail mené par la direction des finances et la mission transition écologique a été reconduit sur le CA23 et le BP24. En parallèle, le déploiement progressif au logiciel financier est en cours avec l'intégration fin 2024 d'une cotation pour les dépenses ne nécessitant pas l'utilisation d'hypothèses structurantes ou de travail méthodologique en vu de la cotation en 2025.

#### 3 Transversalité de la Transition Ecologique

Une enquête a été menée sur plusieurs mois auprès des directrices et directeurs de la collectivité sur le thème de la transversalité de la transition écologique. L'idée était de mieux comprendre les mécanismes de travail collaboratif en interne pour pouvoir améliorer la prise en compte des enjeux de la transition écologique dans toutes les politiques portées par la Ville. Les résultats de l'enquête ont été partagés en interne à la Direction Générale et aux éco-référent.es pour être formalisés sous forme de plan d'actions.

## Agir ensemble pour aller plus loin

### Objectif 1

Diffuser une culture de la transition écologique auprès des élu·es et agent·es municipaux

### RÉALISATIONS

#### 4 Eco-référent·es

Le réseau d'éco-référent·es, créé en 2022, continue son action. En 2024, le réseau a expérimenté un atelier de prospective, animé par la mission transition écologique, pour réfléchir à plusieurs scénarios de Chambéry en 2050. Les membres ont également été informés du déroulement de la démarche de labélisation Climat Air Energie - et vont être d'importants contributeurs pour le suivi du plan d'actions découlant du label.

#### 5 Sensibilisation des agent·es aux enjeux climatiques

La Ville a mis en place un plan de sensibilisation aux enjeux climatiques pour l'ensemble de ses agent·es, à l'aide de l'outil « La Fresque du Climat ». Dès 2022, les directeur.rices ont participé à cet atelier, avant un déploiement à l'ensemble des agent·es à travers des propositions régulières de Fresque du Climat. Les sessions sont animées par la Mission Transition Ecologique de la Ville de Chambéry. Par ailleurs, la Fresque du Climat est intégrée à la formation de bienvenue des nouveaux arrivants à la collectivité. A ce jour, 250 agent·es ont bénéficié de cet atelier.



**LA FRESQUE  
DU CL!MAT**

#### 6 Sensibilisation des équipes en charge du périscolaire

En 2024, un programme de sensibilisation aux enjeux climatiques a ciblé les équipes en charge des services périscolaires. 11 responsables de sites - également appelé.es coordonnateur.ices périscolaires - ont participé à une Fresque du Climat. Parmi eux, trois se sont portés volontaires pour participer à la formation "Devenir Fresqueur" dans le but de s'approprier l'outil pour sensibiliser en interne le personnel périscolaire (animateur.ices des temps périscolaires, ATSEM, agent.es d'entretien...). Une réflexion est en cours sur le déploiement de Fresque du Climat Junior sur les accueils périscolaires, pour la tranche d'âge 10/11 ans.

## Agir ensemble pour aller plus loin

### Objectif 1

Diffuser une culture de la transition écologique auprès des élu·es et agent·es municipaux

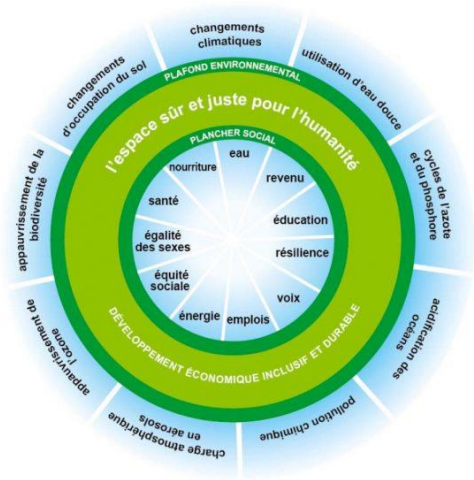
### RÉALISATIONS

#### 7 Formation "Adaptation et redirection écologique : accompagner les territoires"

La mission Transition Ecologique accompagnée par la DGA STATE à laquelle la mission est rattachée a participé à une formation INET en immersion sur le sujet de l'adaptation au changement climatique et la redirection écologique des territoires. Cette formation, dispensée par le Campus de la Transition, en partenariat avec S-Composition/Université des terrestres a permis d'aborder le sujet de la redirection écologique tout en favorisant les échanges avec d'autres collectivités. Le stage s'est clos par un retour d'expérience de la Ville de Grenoble.

#### 8 Acculturation à la redirection écologique

La mission transition écologique continue de faire monter en compétences les agent·es sur la mise en œuvre des transitions. En 2024, une acculturation à la redirection écologique a été organisée auprès de managers de services techniques en projet de restructuration. La redirection écologique est un cadre, à la fois conceptuel et opérationnel, conçu pour penser l'habitabilité du territoire et garantir un futur sûr et juste pour les habitant·es. Cela passe aussi par une réflexion autour du futur des métiers des agent·es.



#### 9 Dématérialisation des pratiques

Les Archives municipales accompagnent les services dans la dématérialisation des procédures administratives pour les usagers, et dans la mise en place de bonnes pratiques afin d'organiser et de rationaliser la production numérique. 11 Directions ont été rencontrées en 2024.

## Agir ensemble pour aller plus loin

### Objectif 1

Diffuser une culture de la transition écologique auprès des élu·es et agent·es municipaux

### RÉALISATIONS

#### 10 Formations des agent.es de la Petite Enfance

Les professionnelles et professionnels de l'accueil de la petite enfance en crèches ont bénéficié d'une formation sur le thème de l'enfant et la nature pendant 2 jours. La formation visait à donner des outils pour éveiller les jeunes enfants à l'observation du monde vivant qui les entoure, et à accompagner les agent.es dans la valorisation des usages des espaces extérieurs de la structure d'accueil petite enfance. 31 professionnels ont été formés. D'autre part, le 12 juin 2024, 135 professionnels de la Petite Enfance ont participé au séminaire de service sur le thème des paysages exploratoires.

#### 11 Accompagnement des agent.es aux bonnes pratiques numériques

La DSIN continue de former les agents de la collectivité afin de promouvoir des pratiques numériques responsables. L'objectif est de réduire l'impact environnemental des activités numériques, en mettant l'accent sur la conséquence et le niveau des impacts, l'écoconception des solutions, l'optimisation de l'espace de stockage des documents et des courriers électroniques sur les serveurs. 20 agent.es ont été formés en 2024.

## Agir ensemble pour aller plus loin

### Objectif 2

Collaborer et embarquer les partenaires

### CHIFFRES CLÉS

11

nouveaux  
commerçant-es et  
artisan-es labellisés

49 900 €

De subventions distribuées  
aux associations actrices de  
la transition

### RÉALISATIONS

#### 1 Adoption de la Charte de l'Arbre par la Ville de Chambéry et ses partenaires

La Charte de l'arbre, signée le 4 juin 2024, formalise l'engagement de la Ville de Chambéry et de ses partenaires pour la préservation et la gestion du patrimoine arboré de la commune. Ce document est le fruit d'un travail de co-construction impliquant l'ensemble des acteurs - publics et privés - concernés (concessionnaires, promoteurs, bailleurs sociaux...). Il constitue un cadre de référence dans lequel doit s'inscrire l'action de tous les intervenants à proximité des arbres communaux : il rassemble les connaissances techniques et scientifiques sur les arbres en milieu urbain et énonce les engagements à respecter.

En signant cette charte, la Ville et ses partenaires s'engagent notamment à respecter le principe ERC (Éviter, Réduire, Compenser) pour préserver et développer le patrimoine arboré à Chambéry :

- Éviter : il s'agit de prendre les mesures nécessaires pour prévenir tout dommage ou toute nuisance pouvant affecter les arbres ;
- Réduire : lorsqu'il n'est pas possible d'éviter complètement les atteintes aux arbres, des mesures sont prises pour en réduire au maximum la portée ;
- Compenser : en dernier recours, lorsque les atteintes aux arbres n'ont pas pu être évitées ou réduites, des mesures de compensation sont mises en place pour restaurer ou compenser les dommages causés.



## Agir ensemble pour aller plus loin

### Objectif 2

### Collaborer et embarquer les partenaires

### RÉALISATIONS

#### 2 Label commerçant·e-artisan·e engagé·e pour la transition écologique

Relancé en 2022, en partenariat avec la CCI Savoie, la CMA Savoie et l'ASDER, avec le soutien de l'ADEME, le label éco-commerçants marque la volonté de la Ville de Chambéry de valoriser les commerces et artisans qui répondent de manière pragmatique aux enjeux de la transition écologique et sociale. Ce label est un repère pour les consommatrices et consommateurs et les entreprises du territoire souhaitant agir au quotidien pour la transition écologique. 11 nouveaux commerçant.es et artisan.es ont été labellisés en 2024.



#### 3 Subvention des associations de transition écologique

La Ville subventionne des associations pour des missions dans le champ de la transition écologique à hauteur de 49 900 euros (versus 15 500 euros en 2020), notamment pour des actions de sensibilisation auprès du grand public.

| Nom Association                          | Thème                    | Subvention |
|------------------------------------------|--------------------------|------------|
| LA MONNAIE AUTREMENT                     | Relocalisation économie  | 15 000 €   |
| ROUE LIBRE                               | Mobilités                | 9 000 €    |
| FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT              | Sensibilisation nature   | 5 000 €    |
| REGIE COUP DE POUCE                      | Agriculture urbaine      | 4 000 €    |
| CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE SAUVAGE | Bien être animal         | 3 000 €    |
| POPEX                                    | Agriculture urbaine      | 1 000 €    |
| LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX          | Sensibilisation nature   | 1 000 €    |
| MONTAIN WILDERNESS                       | Sensibilisation générale | 2 000 €    |
| LES AMI.E.S SU FAUBOURG                  | Réactivation urbaine     | 5 700 €    |
| LA CANTINE SAVOYARDE                     | Agriculture urbaine      | 3 000 €    |
| A-TTIRAIT                                | Sensibilisation générale | 500 €      |

#### 4 Accompagnement des associations culturelles et subventions éco-responsables

Le Service Relations culturelles accompagne et sensibilise les associations culturelles sur la prise en compte des enjeux de transition écologique, en particulier sur la réduction de l'impact carbone liés à des événements ou projets culturels. Les subventions aux associations culturelles sont étudiées au regard de plusieurs critères, dont des critères relatifs à la transition écologique.

## Agir ensemble pour aller plus loin

### Objectif 2

### Collaborer et embarquer les partenaires

### RÉALISATIONS

#### 5 Critères environnementaux dans les marchés publics

Un critère relatif à la performance environnementale pondéré de 5 % à 30 % a été intégré dans les documents de consultation dans 95 % des procédures de marchés publics conclus via le service commande publique en 2024.  
Le détail est présenté en Annexe 1 du présent rapport.

#### 6 Projet "Petite Pousse" dans les écoles

Le projet consiste à encourager et accompagner les équipes pédagogiques sur la mise en place d'activités de jardinage dans les écoles de la ville. Pour favoriser la plantation de légumes et de fleurs par et pour les enfants, environ 200 plants ont été fournis aux écoles par les services de la Ville.

## Agir ensemble pour aller plus loin

### Objectif 3

Co-construire la Ville avec les citoyens et citoyennes du territoire

### CHIFFRES CLÉS

**2 projets**  
d'initiative  
citoyenne

**2 chantiers**  
de plantations  
participatives

### RÉALISATIONS

#### 1 Concertations des habitant.es sur les projets de la Ville

La Mission Implication Citoyenne pilote ou accompagne des concertations auprès des habitants autour de différents projets de la collectivité dans lesquels il y a un volet de sensibilisation à la TE. En 2024, ces concertations ont principalement porté sur trois sujets :

1. Enfants, parents et assistantes maternelles ont été invités à s'exprimer sur le futur des aires de jeux à Chambéry au cours d'une consultation comprenant une part de sensibilisation sur l'adaptation des espaces dans le contexte du changement climatique (désimperméabilisation, végétalisation, durabilité des matériaux...).
2. Pour créer des cours d'école adaptées aux besoins des enfants et des adultes utilisateur-rices, la Ville a fait le choix en 2024 de mener une démarche de concertation plus ambitieuse que les années précédentes dans les deux écoles concernées par les prochains travaux. Animés par l'association Robins des Villes, les ateliers ont pleinement pris en compte les enjeux de transition écologique (désimperméabilisation, végétalisation, biodiversité, adaptation aux fortes chaleurs...).
3. Les habitant.es ont participé à la démarche de désimperméabilisation avec un premier atelier en décembre 2024 durant lequel ils ont pu choisir les sites dits "de quartier" qui seront désimperméabilisés en 2025 (cf. Stratégie de désimperméabilisation p 25).



D'autre part, des concertations sont régulièrement réalisées dans le cadre des modifications du Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi-HD). En avril 2024, une exposition et une table ronde ont ainsi été organisées pour donner à voir la modification n°4 et notamment l'OAP Nature en Ville, portée par la Ville.

## Agir ensemble pour aller plus loin

### Objectif 3

Co-construire la Ville avec les citoyens et citoyennes du territoire

### RÉALISATIONS

#### 2 Chantiers de plantations participatives

Deux chantiers de plantations participatives ont été organisés par les jardiniers de la Ville cet automne à Bellevue (boulevard Massenet) et à Buisson Rond.

La quinzaine de volontaires, habitants et jeunes en service civique mobilisés ont planté au total plus de 200 jeunes arbres et arbustes d'une vingtaine d'espèces indigènes de la marque "végétal local" favorable à la biodiversité. Une centaine de plantes vivaces cultivées dans les serres municipales ont aussi été plantées à cette occasion. Les volontaires d'un précédent chantier de plantations ont également été rappelés pour venir prêter main forte aux agents des espaces verts pour un chantier de désherbage.



C'est la 4ème année que la Ville de Chambéry organise des chantiers de plantations participatives. Ouverts à tous, adultes et enfants, ces chantiers vous permettent de contribuer directement à l'amélioration de votre cadre de vie et de découvrir l'activité des jardiniers de la Ville et leur savoir sur les plantes.

#### 3 Budget d'initiative citoyenne

Le budget d'initiative citoyenne est la version chambérienne du budget participatif. Le principe : la Ville alloue chaque année une partie de son budget à la réalisation de projets portés par des groupes de citoyens.

Deux projets ont vu le jour en 2024 :

- la rénovation thermique d'un bâtiment dans le cadre d'un projet porté par des habitant.es de Bellevue : un chantier pédagogique et participatif a été organisé en lien avec l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables). Le projet va se poursuivre par des aménagements extérieur, avec l'aide du service Espaces verts.
- l'installation d'un jardin partagé à Chambéry-Le-Vieux, le "Jardin des Grenouilles", né d'une initiative du Conseil de Quartier Citoyen.

## Agir ensemble pour aller plus loin

### Objectif 4

Accompagner la révolution culturelle et sensibiliser à grande échelle

### CHIFFRES CLÉS

134

citoyen·nes  
sensibilisé·es par les  
ateliers de transition

28

animations sur  
l'arbre en ville

100

participant·es à la  
Foulée Verte

213

enfants touchés par  
les projets Kesako  
en lien avec la TE

### RÉALISATIONS

#### 1 Ateliers de la transition à destination des habitant.es

Dans la continuité du projet amorcé dès fin 2022, la Ville propose des ateliers de sensibilisation autour des enjeux environnementaux, en partenariat avec l'association En'Jeux communs 73. En 2024, cinq ateliers ont ainsi été organisés à la maison des associations : 3 Fresques du climat et 2 Fresques de la biodiversité.

Toujours en partenariat avec En'Jeux Communs 73, le 3 octobre 2024, la Ville de Chambéry a organisé un événement inédit : une soirée polyfresques dans les galeries du Musée des Beaux-Arts. Plusieurs ateliers ludiques et participatifs étaient proposés, au choix, pour mieux comprendre les enjeux environnementaux et sociétaux : Fresque du Climat, Fresque de la Biodiversité, Fresque du Sexisme et Fresque de la Démocratie. L'événement a réuni plus de 80 participant.es.



## Agir ensemble pour aller plus loin

### Objectif 4

Accompagner la révolution culturelle et sensibiliser à grande échelle

### RÉALISATIONS

#### 2 Organisation d'une semaine de la nature en ville sur la thématique de l'arbre

Du 4 au 11 juin 2024, la Ville de Chambéry a organisé une troisième édition de la Semaine de la Nature en Ville, mettant l'arbre à l'honneur. Près de trente événements étaient organisés tout au long de la semaine par les services de la Ville (Espaces verts, Galerie Eurêka..) et plus d'une dizaine de partenaires. Les animations, ateliers ou conférences ont permis aux habitants de découvrir, comprendre et célébrer les arbres en milieu urbain, avec des activités pour toutes et tous. Le point culminant de la semaine était la signature de la Charte de l'Arbre entre la Ville de Chambéry et ses partenaires - un engagement collectif à protéger et développer durablement le patrimoine arboré.

Des sorties et animations ont également été organisées dans deux crèches municipales (Les Petits Mas, A petits pas) ainsi que dans les écoles Prévert, Rebérioux, du Biollay et du Mollard. L'objectif était d'offrir aux enfants la possibilité de découvrir un parc ou un espace vert à proximité de leur école, accompagnés par un.e éducateur.ice à l'environnement de l'association FNE. 40 jeunes enfants (0-3 ans) et une centaine d'enfants d'âge scolaire ont bénéficié de ces animations.



#### 3 Sensibilisation des habitant.es à la préservation de la biodiversité communale

Dans le cadre de la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale, deux actions de sensibilisation du public ont été réalisées par la Ligue de Protection des Oiseaux, dans le but d'éveiller les habitant.es aux espèces qui les entourent :

- Une promenade découverte en centre-ville sur la thématique "Des oiseaux sous notre toit" avec un focus sur les hirondelles et les martinets ;
- Une animation "Salamandre and co" au Parc de la Calamine, à l'automne.



## Agir ensemble pour aller plus loin

### Objectif 4

Accompagner la révolution culturelle et sensibiliser à grande échelle

### RÉALISATIONS

#### 4 La Transition écologique à l'honneur pour le stand de la Ville à l'occasion de la Foire de Savoie

La Ville de Chambéry, présidente d'honneur de la Foire de Savoie du 13 au 23 septembre 2024, a invité les visiteurs à découvrir les différentes démarches engagées par la commune en matière de transition écologique. Un stand de 70 m<sup>2</sup> accompagné d'un programme d'animations ont été proposés au public pour lui permettre de découvrir les enjeux et les projets portés par la collectivité, comme l'aménagement du boulevard du Théâtre, la lutte contre les îlots de chaleur urbains, les nouvelles exigences pour les repas des cantines, les multiples intérêts de l'extinction de l'éclairage public, et bien d'autres encore !



#### 5 Organisation de la Foulée Verte 2024

Le service Jeunesse Vie étudiante a accompagné un groupe de 8 étudiants de l'IAE de Chambéry, dans l'organisation d'une course écoresponsable, alliant le running et la découverte de la Faune et la Flore. L'objectif de cette événement était, via une course relais, de sensibiliser les participants aux thématiques de la transition écologique. Une centaine de personnes ont participé.

#### 6 Programme Kézako

Kesako est un programme d'Éducation artistique culturelle et scientifique (EACS) visant à encourager la participation de tous les enfants et les jeunes chambériens à la vie artistique et culturelle. Déployé dans toutes les écoles de la Ville, il repose sur des jumelages entre les écoles et les équipements culturels de la Ville (Cité des arts, Musée des Beaux-Arts...). Lors de l'année scolaire 2024-2025, 2 projets ont porté sur la sensibilisation à l'environnement :

- Ecole élémentaire de Chambéry-Le-Vieux avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (102 enfants) : projet autour de la rénovation énergétique de l'école,
- Ecole élémentaire du Haut-Mâché avec la Galerie Eurêka (111 enfants concernés) : projet autour de la montagne.

## Agir ensemble pour aller plus loin

### Objectif 4

Accompagner la révolution culturelle et sensibiliser à grande échelle

### RÉALISATIONS

#### 7 Jeu pédagogique sur le budget

La Mission Implication Citoyenne a conçu un atelier pédagogique permettant de mieux comprendre le fonctionnement et les enjeux autour du budget d'une Ville. Ce jeu sérieux permet de se mettre dans la peau d'un.e élu.e pour vivre l'arbitrage des investissements à réaliser pour les prochaines années, en tenant compte des contraintes budgétaires et en se questionnant sur la notion d'intérêt général. Les projets soumis au choix des participant.es comprennent un critère de "contribution à la Transition Ecologique".

Animé par la mission Implication Citoyenne, le jeu pédagogique sur le budget a été proposé à deux reprises aux agent.es de la Ville ainsi qu'au grand public à 4 reprises en 2024. D'autres ateliers seront proposés en 2025.



## Agir ensemble pour aller plus loin

### Objectif 4

Accompagner la révolution culturelle et sensibiliser à grande échelle

### RÉALISATIONS

#### 8 Conférence "Economie d'énergie, les clés de la rénovation performante"

La médiathèque Jean-Jacques Rousseau a accueilli le 10 février 2024 une conférence grand public de l'association ASDER (Association engagée pour la transition énergétique). La conférence intitulée "Economie d'énergie : les clés de la rénovation performante" était animée par une conseillère en rénovation et a réuni 40 personnes.



**Asder**  
PARTAGEONS L'ÉNERGIE

#### 9 Exposition 50 nuances de vert au CIAP Hôtel Cordon

Depuis le mois d'octobre 2024, le service Ville d'Art et d'Histoire consacre la nouvelle exposition temporaire de l'Hôtel de Cordon à la place du végétal en ville. Cette exposition entièrement conçue en interne révèle comment le végétal accompagne les mutations urbaines et sociales de Chambéry, sous un angle historique et urbanistique. Une programmation (visites commentées, visites à deux voix, ateliers enfant et tout public, conférences...) accompagne et prolonge l'exposition jusqu'en septembre 2025.

Un projet d'Education Artistique et Culturelle "Kesako" intitulé *Mon jardin idéal* est également porté par Ville d'Art et d'Histoire et l'artiste paysagiste Ingrid Saumur : il implique les 9 classes de l'école élémentaire du Mollard (Hauts-de-Chambéry) sur l'année scolaire 2024-2025.



## Agir ensemble pour aller plus loin

### Objectif 4

Accompagner la révolution culturelle et sensibiliser à grande échelle

### RÉALISATIONS

#### 10 Expositions à la Galerie Eurêka : l'Espace Montagne

Ouverte et inaugurée en 1995, la Galerie Eurêka est le Centre de Culture Scientifique de Chambéry. C'est l'équipement muséographique le plus visité de la Savoie.

Une exposition permanente, créée en interne, aborde la question des impacts et des risques du changement climatique, ainsi que la question de l'adaptation au changement climatique. Après 30 ans d'ouverture et une intense fréquentation, l'espace "Montagne" va être entièrement réhabilité pour offrir au public un nouvel outil de découverte de la montagne, sous l'angle de la transition écologique des territoires dans le contexte du changement climatique. Les travaux commenceront début 2025.

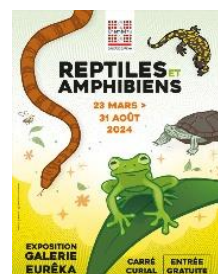
#### 11 Expositions temporaires à la Galerie Eurêka

En parallèle de l'espace consacré à la montagne, des expositions temporaires traitent des thématiques environnementales :

- de septembre 2023 à mars 2024 : la Galerie a accueilli l'exposition "La mécanique des plantes" sur le fonctionnement et la diversité du monde végétal. Cette exposition a accueilli 10 437 visiteurs.
- de mars à août 2024, l'exposition "Reptiles et amphibiens" proposait de découvrir la biologie, le comportement et les milieux de vie des reptiles et des amphibiens, permettant par la même occasion de démystifier les représentations sur ces animaux. Cette exposition a été entièrement conçue et réalisée par la Galerie Eurêka avec le soutien des services techniques municipaux. Elle a accueilli 22 012 visiteurs.

Pour les plus petits (à partir de 3 ans) :

- De septembre 2023 à août 2024 : l'exposition "Le jardin extraordinaire" a été conçue pour permettre aux jeunes enfants de découvrir, de manière ludique, le cycle de vie des plantes. Cette exposition a accueilli 34 006 visiteurs.
- depuis septembre 2024 : l'exposition « Animatement vôtre » invite les enfants de 3 à 6 ans à découvrir le monde fascinant des animaux, au travers d'expérimentations et de jeux tactiles. Cette exposition a déjà accueilli environ 12 000 visiteurs en 2024, et se poursuit en 2025.



## Agir ensemble pour aller plus loin

### Objectif 4

Accompagner la révolution culturelle et sensibiliser à grande échelle

### RÉALISATIONS

#### 12 Entre Midi & Science

'Un jeudi par mois à l'heure du déjeuner, la Galerie Eurêka propose des rencontres conviviales avec des scientifiques pour échanger sur un sujet de société. Après un éclairage apporté par les spécialistes de la thématique, un temps est consacré aux questions et au débat.

En 2024, plusieurs dates ont permis de traiter de sujets de transition écologique en partenariat avec le Laboratoire Environnements, Dynamiques et Territoires de Montagne (EDYTEM) et/ou l'Université Savoie Mont Blanc :

- 8 février 2024 : "Ressources minérales : quels enjeux dans un monde en transition ?" (110 participant.es)
- 11 avril 2024 : "Energie solaire : la solution ?" (90 participant.es)
- 10 octobre 2024 : "Pollution plastique : les lacs de montagne sont-ils épargnés ?" (45 participant.es)



#### 13 Sensibilisation sur le numérique responsable

**NUMÉRIQUE  
EN COMMUN[S]**

La Ville de Chambéry s'est associée à la démarche nationale Numérique en Commun(s) (NEC) dont la rencontre annuelle s'est tenue à Chambéry en 2024. NEC vise à construire un numérique inclusif, accessible, durable, souverain et éthique en mobilisant l'ensemble des professionnels du secteur.

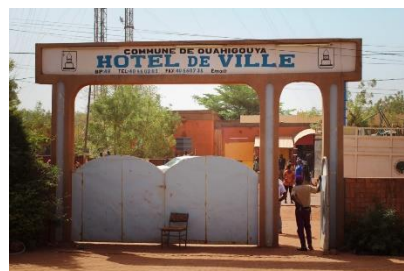
À l'occasion de l'événement annuel NEC des 25 et 26 septembre 2024, une exposition s'est tenue à la médiathèque Jean-Jacques Rousseau du 25 septembre au 5 octobre, permettant au public de mieux comprendre l'empreinte écologique de nos smartphones.

# PARTENARIATS PROPICES À LA TRANSITION AU-DELÀ DU TERRITOIRE CHAMBÉRIEN

## RELATIONS INTERNATIONALES

### 1 Ouahigouya - Burkina Faso

L'action de coopération décentralisée entre Chambéry et Ouahigouya (Burkina Faso) est en place depuis 1991. La commune de Ouahigouya est située au Nord du Burkina Faso, à 190 km de Ouagadougou. Elle compte près de 120 000 habitant·es. Ouahigouya s'étend sur une superficie de 72km<sup>2</sup>, divisée en 15 secteurs urbains et 37 villages ruraux. Malgré un contexte géopolitique défavorable, la coopération s'est donc poursuivie à minima en 2024 avec des projets autour de l'eau et l'assainissement ainsi que de gestion des déchets, en partenariat avec Grand Chambéry.



### 2 Caza de Bcharré - Liban

Le Caza de Bcharré est l'un des 7 districts du Nord-Liban, situé à environ 50 km de Tripoli. Il traverse la zone montagnarde du Mont Liban et se situe au pied de Dornet es Saouda, le point culminant du pays (3 088 m). Il compte entre 20 000 et 35 000 habitant·es (évolue selon la période : été et hiver), divisé en 26 villages, pour une superficie de 158 km<sup>2</sup>. Un projet multipartenarial est en cours soutenu par l'Agence Française de Développement (AFD) par le biais du dispositif FICOL (Facilité de financement des collectivités territoriales françaises) et par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC). L'objectif principal du projet est d'accompagner la structuration d'un Parc Naturel Régional (thématique agriculture, eau et tourisme) à l'échelle de la vallée de la Qadisha. En France, le projet est porté par un consortium d'acteurs dont la Ville de Chambéry, CSI, la Région Auvergne Rhône Alpes, le PNR des Bauges, Grand Chambéry, le Département de l'Aude, Corail Développement et Tetraktys.

### 3 Korça - Albanie

Située au sud-est du pays, proche des frontières grecques et macédoniennes, à 3 heures de la capitale Tirana, Korça est l'une des villes les plus importantes d'Albanie, à la fois en terme de population (80 000 habitants) et de par son rôle dans l'émergence d'un sentiment national albanais. A l'instar de Chambéry, Korça est située au pied d'un parc naturel de moyenne montagne : le parc national Bredhi i Drenoves. En 2024 un accord de coopération a été signé entre les deux villes afin de travailler dans le domaine du tourisme, de la protection des espaces naturels, du rayonnement culturel, de la jeunesse, du développement économique et de l'innovation. Un financement du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères permet la mise en place d'un programme en 20025 et 2026 pour l'organisation d'échange culturels et pour accompagner la Ville de Korça dans la mise en place de son plan stratégique pour un tourisme durable. Ce projet est mené en coopération avec Grand Chambéry Alpes Tourisme et le PNR des Bauges

Bilan 2024 – Marchés publics

RECOURS À DES CRITÈRES DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE POUR L'ANALYSE DES OFFRES ET L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS

Un critère pondéré de 5 % à 30 % a été intégré dans les documents de consultation dans 95% des procédures de marchés publics conclus via le service commande publique.

Les consultations pour lesquelles il n’y a pas eu de critère relatif à la performance environnementale ont pour objet les prestations d’assurances, l’abonnement à des revues, des journaux et périodiques et la maintenance de la solution de gestion technique centralisée et du système de contrôle d’accès préventive et curative.

Pour les consultations ayant intégré un critère performance environnementale, les critères sont axés sur la limitation du suremballage, les modalités de livraison, le respect des milieux naturels, le réemploi des matériaux, la répétabilité des fournitures, la gestion vertueuse des déchets de chantiers, et le numérique responsable.

| Domaines couverts par les marchés                                                                                                          | Pondération du critère | Critères                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fourniture de sel de déneigement "chlorure de sodium utilisé comme fondant routier"                                                        | 10 %                   | Certifications et démarches de l'entreprise pour valoriser le développement durable, notamment concernant la gestion des déchets, le mode de transport et l'approvisionnement de matériaux).                                                                                                                                                                                       |
| Diagnostic social, culturel, sportif et associatif du quartier du Biollay et études de pré-programmation des équipements publics existants | 5%                     | L'entreprise précise son engagement sur le volet développement durable en lien avec l'objet du marché : recours à des modes de déplacement moins polluants, gestion numérique et outils informatiques, gestion des déchets, optimisation des impressions papier                                                                                                                    |
| Impression et distribution du magazine municipal de Chambéry et de ses numéros spéciaux ou suppléments éventuels                           |                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| • Lot 1 Prestations d'Impression, façonnage, conditionnement et livraison du magazine municipal de la Ville de Chambéry                    | 10 %                   | Pertinence des mesures prises pour assurer la diminution de l'impact de l'exécution du marché sur l'environnement                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| • Lot 2 Prestations distribution du magazine municipal de la Ville de Chambéry sur le territoire chambérien                                | 5%                     | Pertinence des mesures prises pour assurer la diminution de l'impact de l'exécution du marché sur l'environnement                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Prestations de nettoyage des locaux                                                                                                        | 20%                    | -Les efforts en matière développement durable mis en place dans le cadre des prestations objet du marché<br>-Le plan et/ou les méthodes de formation du personnel pour respecter au mieux les consignes et les principes d'une prestation écoresponsable<br>-Méthodes de nettoyage écologique type pré-imprégnation avec précision du nombre de lingettes utilisées par prestation |
| Contrôle des accès motorisés                                                                                                               | 10 %                   | Performance en matière de protection de l'environnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Fourniture et livraison de mobilier, de matériel et équipements sportifs pour les écoles et les crèches de la ville de Chambéry            | 15 %                   | Performances en matière de protection de l'environnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Fourniture de matériel d'éclairage extérieur, de candélabres et accessoires-                                                               | 10 %                   | Démarche environnementale liée à la fabrication et livraison des produits                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

Bilan 2024 – Marchés publics

RECOURS À DES CRITÈRES DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE POUR L'ANALYSE DES OFFRES ET L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS

| Domaines couverts par les marchés                                                                                                                                                   | Pondération du critère | Critères                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Requalification de l'espace permanent de la galerie Eureka - Fourniture et installation de décors graphiques, manipulations interactives, matériels multi media                     | 10 %                   | -lot n° 1 : Conception facilitant le démontage et les réparations ; privilégier des techniques et des matériaux favorisant le réemploi ou le recyclage, gestion des déchets et des emballages.<br>-lot n°2 : Privilégier des peintures éco labélisées ou équivalent, gestion des déchets et des emballages.<br>-lot n°3 : Lutte contre l'obsolescence programmée du matériel informatique, ex : valoriser des durées de vie minimum pour les batteries des produits informatiques ; valoriser du matériel informatique basse consommation ; favoriser des solutions technologiques durables ; privilégier l'éco label européen ou équivalent.<br>-lot n°4 : Privilégier des peintures éco labélisées ou équivalent, privilégier des BAT numériques.<br>-lot n°5 : Privilégier des BAT numériques |
| Fourniture d'un progiciel de gestion administrative et pédagogique de la Cité des arts de Chambéry                                                                                  | 5 %                    | Numérique responsable, sur la base du mémoire technique, selon les éléments d'appréciation suivants : Logiciel, Hébergement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Maintenance des équipements informatiques des écoles publiques                                                                                                                      | 10 %                   | - Impact environnemental via un calculateur CO2 permettant de calculer une valeur relative à la maintenance préventive<br>- Qualité des outils utilisés pour la prise en main à distance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Etude urbaine et de programmation - zone économique et commerciale des landiers                                                                                                     | 5 %                    | -L'entreprise précise son engagement sur le volet développement durable en lien avec l'objet du marché : recours à des modes de déplacement moins polluants, gestion numérique et outils informatiques, gestion des déchets, optimisation des impressions papier...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Maintenance et hébergement du système intégré de gestion des bibliothèques et du portail documentaire associé                                                                       | 10 %                   | Performances en matière de protection de l'environnement sur la base du cadre de mémoire technique joint par le candidat dans son offre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Prestations de déménagements pour la ville de Chambéry                                                                                                                              | 10 %                   | Performances en matière de protection de l'environnement sur la base du cadre de mémoire technique joint par le candidat dans son offre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Conception et réalisation du projet ALCOTRA-ESCAPE<br>Lot 1 : Conception et réalisation d'une exposition itinérante dans le cadre du projet Alcotra-Escape. "                       |                        | - Conception facilitant le démontage et la réutilisation des modules et supports de l'exposition.<br>- Privilégier des supports qui durent dans le temps, et ne seront pas obsolète une fois l'itinérance terminée.<br>- Privilégier des peintures éco-labélisées ou équivalents ; privilégier des techniques et des matériaux écoresponsables, favorisant le recyclage et le réemploi ; gestion des déchets et des emballages.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Conception et réalisation du projet ALCOTRA-ESCAPE<br>Lot 2 Conception et réalisation d'audio guides dans le cadre de la requalification de l'espace permanent de la galerie Eurêka |                        | -Format d'enregistrement adaptable à de nombreux supports, notamment dans le temps.<br>-Lutter contre l'obsolescence programmée : batterie avec une durée de vie minimale, écolabel européen ou équivalent                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

Bilan 2024 – Marchés publics

RECOURS À DES CRITÈRES DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE POUR L'ANALYSE DES OFFRES ET L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS

| Domaines couverts par les marchés                                                                                               | Pondération du critère | Critères                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fourniture et livraison de plaquettes de bois de type C2 pour la chaufferie du centre technique municipal                       | 30 %                   | - Bilan Carbone (20 points)<br>- Gestion durable de la forêt (10 points)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| L'appui au dépôt d'une candidature au programme INTERREG VI-A France-Italie ALCOTRA 2021-2027 (2.viii)                          | 10%                    | Tout élément permettant de démontrer la prise en compte de l'environnement dans le cadre de la réalisation des prestations.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Prestations de maintenance des systèmes de sécurité incendie et des systèmes de contrôle d'accès et anti-intrusion centralisés  | 10 %                   | -Les valeurs de développement durable dans le cadre de l'exécution du marché,<br>-Les actions concrètes s'inscrivant dans une démarche de développement durable (ex : utilisation et la composition de la flotte de véhicules, gestion des déchets, optimisation des tournées etc....).                                                                                                                                                                                                              |
| Relance marché de démontage et transfert des modulaires                                                                         | 10 %                   | Performances en matière de protection de l'environnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Outillage quincaillerie                                                                                                         | 10 %                   | -Conception des produits : écolabels et matériaux utilisés pour leurs conceptions permettant leur recyclabilité et/ou leur réutilisation<br>-Engagement du candidat quant à la réparation des produits proposés notamment au regard de la proportion des produits concernés et du type de panne<br>-Livraison « Eco responsable »<br>-Éléments complémentaires permettant de valoriser l'aspect durable des prestations à réaliser<br>-Gains énergétiques potentiels au regard des produits proposés |
| Accord-cadre pour les travaux d'impression de la Ville de Chambéry                                                              | 20%                    | - Démarche de l'entreprise afin de réduire son impact environnemental lors de l'exécution du marché (certification, démarche qualité, etc.)<br>-Choix des encres utilisées<br>-Gestion des déchets (consommables d'impression, papier, plastique, emballages, etc.)<br>-Conditionnement (préconisations) et modalités de livraison pour l'exécution du marché (véhicules propres, etc.)                                                                                                              |
| Transports de personnes par autocars, notamment transports scolaires assurés aux écoles primaires publiques de la ville.        | 10 %                   | Performances en matière de protection de l'environnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| MOE portant sur l'aménagement d'un carrefour giratoire au droit des sociétés Vicat et Opinel – RD1006- Boulevard Henri Bordeaux | 5%                     | -Comment sont intégrées en phase de conception les notions de développement durable, transition écologiques, gestion des eaux pluviales,<br>-Comment sont intégrés en phase exécution les notions de développement durable                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Travaux de rénovation énergétique et travaux connexes du centre de congrès le Manège                                            | 30%                    | Performances en matière de protection de l'environnement - chantier propre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

Bilan 2024 – Marchés publics

RECOURS À DES CRITÈRES DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE POUR  
L'ANALYSE DES OFFRES ET L'ATTRIBUTION DES MARCHÉS PUBLICS

| Domaines couverts par les marchés                                                                                                                                                                                                     | Pondération du critère | Critères                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| "Chambéry - Quartier Chambéry le Haut - Rénovation / démolition / reconstruction partielle du Centre-socio-culturel des Combes Missions de contrôle technique et de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) de niveau 2 | 5 %                    | Valeur environnementale, sur la base du mémoire technique selon les éléments d'appréciation suivants : Détail de l'engagement environnemental envisagé dans l'exécution de la mission                                                                                                                                                                       |
| Travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle Jean Rostand                                                                                                                                                                  | 30%                    | Performances en matière de protection de l'environnement et chantiers propres                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Fourniture et pose de cases de columbarium au cimetière de charrière neuve                                                                                                                                                            | 5 %                    | -Les actions mises en oeuvre en faveur de l'environnement dans le cadre de la réalisation des prestations notamment en privilégiant les filières d'approvisionnement courtes pour limiter les transports, l'optimisation des déplacements et des transports, l' utilisation de matériaux et produits avec un impact environnemental le plus faible possible |
| Travaux de rénovation énergétique et travaux connexes du bâtiment Paul Bert                                                                                                                                                           | 30%                    | Performances en matière de protection de l'environnement : Environnement et chantier propre.                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Marche de maîtrise d'œuvre pour la rénovation / démolition / reconstruction partielle du centre socio-culturel des combes – équipements associatifs de la place Demangeat                                                             | 15 %                   | Performances en matière de protection de l'environnement au regard du détail de l'engagement environnemental envisagé.                                                                                                                                                                                                                                      |

Bilan 2024 – Marchés publics

CLAUSES FAVORABLES À LA PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT INTÉGRÉES  
DANS LES MARCHÉS PUBLICS 2024

55% des dossiers de consultation 2024 ont comporté des clauses en faveur de la protection de l’environnement.

| Objet du marché ou de la consultation                                                                                     | Contenu de la clause DD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fourniture de sel de déneigement "chlorure de sodium utilisé comme fondant routier"                                       | Respect de la qualité environnementale, de sécurité, de santé des personnes et de préservation du voisinage                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Impression du magazine municipal                                                                                          | Les papiers, encres utilisées et process d'impression doivent prendre en compte les enjeux environnementaux. L'imprimeur précisera toutes les démarches d'amélioration dans lesquelles il est engagé en matière de gestion durable et responsable au sein de son entreprise. Il indiquera notamment comment il gère les chutes de papier (recyclage, réutilisation...), ses modalités d'impression et les encres utilisées, les labels et démarches qualité de l'imprimerie.                                                                                                                                                                                  |
| Prestation de nettoyage des locaux                                                                                        | Il est demandé au titulaire d'utiliser des produits de nettoyage ayant des incidences réduites sur le milieu aquatique, ne présentant aucune substance dangereuse, utilisant un minimum d'emballage, comportant une information pour une utilisation environnementale correcte et garantis au moins aussi efficaces que les produits classiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Rénovation énergétique du bâtiment Paul Bert                                                                              | Utilisation de matériaux biosourcés<br>Gestion des déchets<br>Application de la Chantier propre- Chantier vert - signée par tous les intervenant au chantier<br><ul style="list-style-type: none"><li>- Limitation des risques de nuisances causés aux riverains du chantier</li><li>- Limiter les risques sur la santé des ouvriers</li><li>- Limiter la pollution de proximité lors du chantier</li></ul> Limiter les quantités de déchets de chantier et d'en optimiser la gestion (TRI)<br>Assortie de pénalités                                                                                                                                          |
| Moe rénovation, démolition, reconstruction centre socio culturel des Combes –équipement associatifs de la place Démangeat | Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale forte avec un objectif de performance énergétique et bas carbone. Cet objectif de performance porte sur la réduction des consommations d'énergies, le confort d'été, l'usage des énergies renouvelables, le mode constructif et les isolants biosourcés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| MOE Giratoire RD1006                                                                                                      | Réduire les bruits de chantier<br><ul style="list-style-type: none"><li>- Gérer, contrôler et assurer la traçabilité effective des déchets de chantier</li><li>- Organiser « la base vie » et limiter son impact vis-à-vis de l'habitat et des activités existantes</li><li>- Vérifier la conformité des engins travaillant sur le site</li><li>- Gérer les interfaces avec les activités présentes sur le site</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                     |
| Travaux de rénovation énergétique du Manège                                                                               | Charte chantier propres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Matériel d'éclairage public                                                                                               | Prévention, réduction et limitation des nuisances lumineuses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle Jean Rostand                                                      | Utilisation de matériaux bio sourcés<br>Gestion des déchets et chartes chantiers propres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Fourniture de combustible bois-énergie pour la chaufferie du Centre Technique Municipal de la ville de Chambéry           | <ul style="list-style-type: none"><li>-Gestion et origine du bois : gestion durable de la forêt,</li><li>-Production du combustible bois-énergie : rayon d'approvisionnement depuis l'arbre en forêts jusqu'à la plateforme de production, quantité de gaz à effet de serre émis (exprimé en équivalent CO2) et quantité d'énergie utilisée pour la production (exprimé en kwh),</li><li>-Livraison du combustible bois-énergie : rayon de livraison depuis la plateforme de production jusqu'à la chaufferie, quantité de gaz à effet de serre émis (exprimé en équivalent CO2) et quantité d'énergie utilisée pour la livraison (exprimé en kwh).</li></ul> |

Bilan 2024 – Marchés publics

CLAUSES FAVORABLES À LA PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT INTÉGRÉES  
DANS LES MARCHÉS PUBLICS 2024

| Objet du marché ou de la consultation                                                  | Contenu de la clause DD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Requalification de la galerie Eureka CCSTI                                             | <p>- stratégie de réemploi des mobiliers existants, s'inscrivant ainsi dans une démarche de durabilité et de réduction de l'empreinte écologique</p> <p>- mobiliers seront réintégrés, déplacés ou transformés de manière à optimiser leur utilisation tout en minimisant l'impact environnemental de l'opération</p> <p>Objectif de minimiser l'empreinte écologique de ces dispositifs tout en offrant une expérience interactive et éducative de qualité aux visiteurs</p> <p>-choix des matériaux doit être réfléchi afin de privilégier des options durables, recyclables et à faible impact environnemental.</p> <p>-conception évolutive, évitant toute obsolescence à court terme des technologies permettrait de prolonger la durée de vie des dispositifs et de réduire le gaspillage.</p> <p>-pratiques de fabrication respectueuses de l'environnement, en favorisant l'utilisation de technologies et de procédés de production éco-responsables</p> <p>-une attention particulière doit être portée à la consommation d'énergie et à l'efficacité énergétique des dispositifs, en favorisant l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et en intégrant des mécanismes de gestion de la consommation,</p> <p>-Réduction des déchets générés par les équipements audiovisuels et multimédias.</p> <p>-sélection des équipements doit se faire en privilégiant les produits éco-responsables et économes en énergie, tout en assurant une qualité optimale pour l'expérience des visiteurs.</p> <p>-mesures de gestion durable des équipements, telles que la maintenance régulière et la réutilisation après l'exposition, doivent être prévues afin de prolonger leur durée de vie et de limiter leur impact environnemental</p> <p>L'objectif est de créer des visuels qui non seulement captent l'attention et communiquent efficacement le message, mais qui le font d'une manière qui promeut la durabilité et la conscience écologique.</p> |
| Fourniture d'un progiciel de gestion administrative et pédagogique de la cité des arts | <p><i>Critère Logiciel</i></p> <p>mesures mises en place lors de la conception du logiciel visant à assurer une écoconception de ses services. Il indiquera notamment les référentiels utilisés en interne, par exemple</p> <p><i>Critère hébergement</i></p> <p>En cas d'hébergement, le soumissionnaire indiquera, pour les datacenters où est hébergée la solution (Le nom de l'hébergeur et la localisation du ou des datacenters utilisés, certifications et labellisation énergétiques des datacenters, audits énergétiques (ITEE, ACE ou équivalent) réalisés par l'hébergeur, Power Usage Effectiveness (PUE) et le Water Usage Effectiveness (WUE) du ou des datacenters utilisés, selon les critères définis par le Green Grid, politique de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), utilisation éventuelle d'énergie renouvelable et la part de cette énergie renouvelable, nature de la production (REF) et réutilisation de la chaleur produite (ERF),</p> <p>S'il en a, il apportera des preuves de son système du management de gestion des normes environnementales :</p> <p>-Type ISO 14001 et 50001 ou équivalent pour preuves d'un système de management de l'environnement et de l'énergie des datacenters</p> <p>-Type ISO 30134 ou équivalent pour les indicateurs de performance clés des centres de données</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

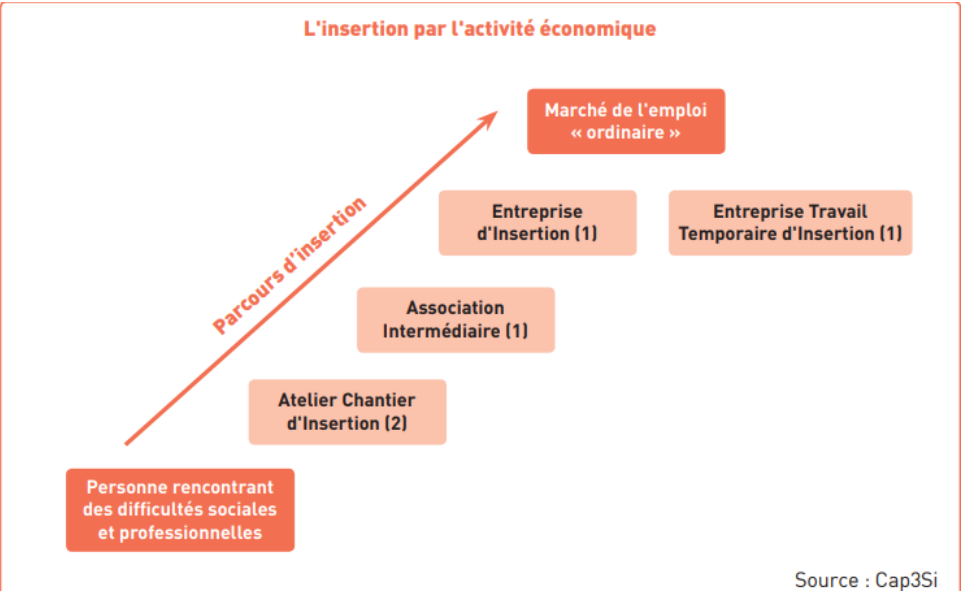
Bilan 2024 – Marchés publics

CLAUSES FAVORABLES À LA PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT INTÉGRÉES  
DANS LES MARCHÉS PUBLICS 2024

| Objet du marché ou de la consultation                                              | Contenu de la clause DD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Maintenance solution GTC et du système de contrôle d'accès des bornes escamotables | La collectivité est engagée dans une démarche visant à limiter les impacts environnementaux de son utilisation du numérique. Conformément à la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, dite loi REEN, le soumissionnaire indiquera dans son offre les actions mises en place au sein de sa société sur les critères suivants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Travaux avenue Général de Gaulle                                                   | Charte de chantier à faible impact et solidaire pour réduire les pollutions et nuisances diverses du chantier, assurer la sécurité, santé et confort de tous les intervenants sur le chantier, limiter les nuisances sonores, limiter les nuisances visuelles, gestion raisonnées des déchets, préserver la biodiversité et le patrimoine, limiter la pollution de l'air, exclure toute pollution de l'eau et des sols, limiter les consommations d'énergie et ressources<br>Charte de l'arbre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Travaux Rond Point RD 1006                                                         | Charte de l'arbre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Hébergement et maintenance des bibliothèques                                       | Numérique responsable Même Clause que le logiciel cité des Arts                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Mobilier pour les écoles                                                           | -qualité de fabrication des produits visés au présent marché.<br>- produits répondant aux exigences d'un écolabel officiel ou équivalent et issus de matières recyclées ou renouvelables.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Accords-cadres d'impression                                                        | -label Imprim'vert ou équivalent garantissant la réduction des impacts environnementaux liés aux activités d'imprimerie.<br>-démarche éco-responsable (qualités et écolabels des papiers PEFC ou FSC ou équivalents, gestion des déchets, emballage, condition de transport, recyclage...) Ces éléments seront pris en compte dans la note « performance en matière de protection de l'environnement ».<br>- utilisation des encres devra également s'inscrire dans la démarche de développement durable.<br>D'une manière générale, l'accord-cadre s'inscrit dans le respect des objectifs définis par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Transport de personnes                                                             | - itinéraire optimum de la sortie<br>- protection de la qualité de l'air : véhicules soient dotés d'une vignette leur permettant de circuler à tous les niveaux d'alerte de pollution et zones à faibles émissions (ZFE)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Mobilier petite enfance                                                            | Les produits délivrés doivent offrir le maximum de protection contre les agressions physico-chimiques. La neutralité des produits de fabrication doit éviter les agressions de nature physiques et chimiques et permettre de garantir une qualité de l'air intérieur. L'étiquetage des matériaux sera privilégié s'il garantit une faible émission en COV. Un étiquetage est obligatoire pour les peintures et les vernis.<br>Les composants bois seront certifiés PEFC.<br>Les meubles seront vernis avec des produits à base d'eau.<br>Les assemblages se font sans colle et utilisation de bois de qualité E1.<br>Le dégagement de formaldéhyde devra être conforme à la réglementation et précisé.<br>Une attention toute particulière est portée sur les effets des produits sur la qualité de l'air intérieur, enjeux crucial pour les très jeunes enfants.<br>Les enjeux et leviers durables portent sur l'ensemble du cycle de vie des produits, et particulièrement sur la fabrication et le recyclage des produits.<br>Ainsi, le candidat proposera le plus possible des produits fabriqués à partir de matières issues du recyclage. Il devra être réparable. |

## Bilan 2024 – Marchés publics

### LES MARCHÉS COMPRENANT DES MODALITÉS D'INSERTION DE PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI



1 Les marchés publics d'insertion et les marchés publics intégrant des clauses sociales  
Pas de marchés clausés en 2024.

2 Les marchés d'insertion sociale avec des activités supports

La Ville met en œuvre depuis plusieurs années des marchés d'insertion de personnes éloignées de l'emploi avec des activités support. En 2024, 2 de ces marchés d'insertion sont en cours de renouvellement suite à la liquidation judiciaire d'une structure d'insertion titulaire de 2 marchés : - Marché d'insertion sociale et professionnelle de personnes durablement exclues du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi

- Activité support des prestations :
- lot 1 nettoyage des locaux du Manège, de la Maison des Associations, du Stade
  - lot 2 assurer la sécurité des enfants lors des entrées et sorties des écoles maternelles et élémentaires de Chambéry

Bilan 2024 – Marchés publics

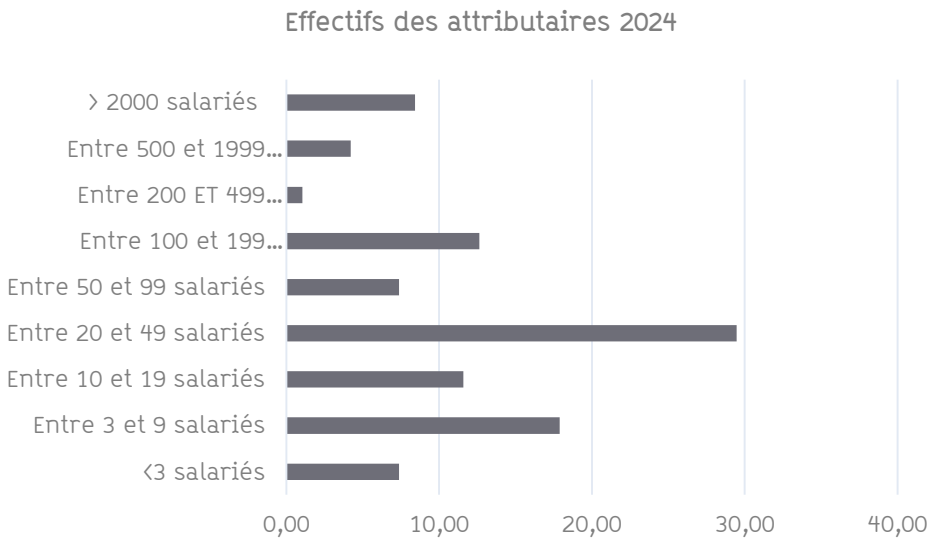
UN ACHAT BÉNÉFICIAINT AU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL ET AUX TPE/PME

Au 24 décembre 2024\*, 33 % des marchés publics > à 40 000 € HT ont été attribués à des sociétés du territoire Savoyard avec une grande majorité située sur le bassin chambérien et Aixois. Pour mémoire, c'était 60 % en 2023.

En 2024, il y a eu des achats spécifiques pour lesquels les fournisseurs ne sont pas situés en Savoie : assurance, sel de déneigement, abonnements aux revues et journaux, mobiliers scolaires et mobiliers petite enfance, déplacement de bâtiments modulaires, requalification de la galerie Eureka, logiciels informatiques, matériels électricité – voirie

Des réponses aux appels d'offres ont été effectuées au niveau des sièges des sociétés :, ascenseurs, Maintenance SSI avec réalisation des prestations par des antennes locales mais comptabilisés en hors savoie.

78 % des attributaires de marchés en 2024 ont entre 3 et 199 salariés.



\*Il reste des marchés non attribués au 31 décembre 2024 mais dont la procédure a été initiée en 2024.